

distriborg[®]
G R O U P E



**RAPPORT
FINANCIER
2006**

SOMMAIRE

- CHIFFRES CLES 2006 _____ Page 3
- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE _____ Page 4
- RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE
PREPARATION ET D'ORGANISATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A
L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE _____ Page 11
- COMPTES CONSOLIDES
 - ◆ Rapport des Commissaires aux Comptes _____ Page 20
 - ◆ Compte de résultat consolidé _____ Page 21
 - ◆ Bilan consolidé _____ Page 22
 - ◆ Tableau des flux de trésorerie consolidés _____ Page 23
 - ◆ Variation des capitaux propres consolidés _____ Page 23
 - ◆ Principes et méthodes de consolidation _____ Page 24
 - ◆ Périmètre de consolidation _____ Page 26
 - ◆ Informations sectorielles _____ Page 27
 - ◆ Notes sur les comptes consolidés _____ Page 29
- COMPTES SOCIAUX
 - ◆ Rapport général des Commissaires aux Comptes _____ Page 43
 - ◆ Compte de résultat _____ Page 44
 - ◆ Bilan _____ Page 44
 - ◆ Principes comptables _____ Page 45
 - ◆ Notes sur les comptes sociaux _____ Page 56
 - ◆ Renseignements sur les filiales _____ Page 51
 - ◆ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes _____ Page 52
- ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 juin 2007 _____ Page 58

CHIFFRES CLES CONSOLIDES 2006

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Variation 2006 / 2005	2005
Chiffre d'affaires HT	215 730	-1,14%	218 227
Résultat opérationnel	21 217	4,35%	20 332
Résultat avant impôt	21 587	3,65%	20 826
Résultat net - part du groupe	14 228	3,45%	13 754
Marge brute d'autofinancement	13 905	47,19%	9 447
Capital social	6 133	0,00%	6 133
Capitaux propres - part du groupe	109 877	14,88%	95 649
Dettes financières	0	-100,00%	169
Actifs non courants	31 875	-1,80%	32 458
Total Bilan	173 528	7,57%	161 313
<i>en euros par action</i>			
Résultat net - part du groupe	8,84	3,45%	8,54
Marge brute d'autofinancement	8,64	47,19%	5,87
Dividende net	0,00		0,00
Nombre d'actions moyen de l'exercice	1 609 609		1 609 609
Effectif consolidé au 31 décembre	569		564

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2006 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, ainsi que diverses résolutions relevant de la compétence ordinaire et de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité de ces comptes annuels.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

RAPPORT DE GROUPE

ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

Entre 2003 et 2005, le groupe Distriborg est passé par une phase de consolidation sur son périmètre actuel, visant à améliorer la performance globale en tirant profit des synergies et des économies d'échelle et en revoyant les schémas d'organisation. L'exercice 2006 marque la fin de cette période et la stabilisation du périmètre et des organisations.

Les seuls changements de périmètre en 2006 reflètent :

- L'arrêt d'activité en Italie, intervenu en Juillet 2005, et impactant encore la comparaison des chiffres au premier semestre 2006.
- La liquidation des sociétés Distriborg Espana, dont l'activité opérationnelle avait cessé en 2003, et Rapha Gui SCI, à la suite de la cession de son bâtiment.

Dans ce contexte de consolidation sur le périmètre français, le groupe Distriborg n'est pas parvenu à maintenir son niveau de chiffre d'affaires, notamment au cours de premier semestre, mais a poursuivi sa progression en résultat.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 215 730 K€, contre 218 227 K€ en 2005, soit une diminution apparente de -1.1%. Il convient néanmoins de prendre en compte l'impact de l'arrêt d'activité en Italie en Juillet 2005, qui impacte encore le chiffre d'affaires du premier semestre 2006.

Retraité de cet impact, le chiffre d'affaires progresse de 0.4%, alors qu'il avait reculé de 3% en 2005. Distriborg constate donc en 2006 un retournement de tendance, notamment grâce à une croissance retrouvée au cours du second semestre, et à une croissance soutenue tout au long de l'exercice dans la division des magasins spécialisés.

Fin décembre 2006, la répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit, par activité, par pays et par réseau de distribution :

- 40% du chiffre d'affaires est réalisé sur le circuit spécialisé et 60% en grande distribution. La croissance des ventes dans la division des magasins spécialisées et la stagnation en GMS, ainsi que la sortie de périmètre de Distriborg Belgium, qui intervenait sur le réseau GMS, pèse à la baisse sur le second pourcentage, qui représentait 62% des ventes en 2005.
- Depuis la sortie de périmètre de Distriborg Belgium et la fermeture de Distriborg Italie, Distriborg n'intervient plus que depuis la France, et réalise une dizaine de millions d'euros de chiffre d'affaires à l'export, soit moins de 5% de son chiffre d'affaires total.
- 87 % du chiffre d'affaires concernent les produits diététiques et biologiques et 10 % les spécialités étrangères ; et, élément très favorable à long terme, la part réalisée par les marques propres du groupe représente deux tiers du chiffre d'affaires total, cette proportion atteignant environ 80% si l'on ajoute les marques exclusivement distribuées par le groupe.

Le résultat opérationnel, à 21 217 K€, progresse nettement par rapport à 2005, pour atteindre un pourcentage record de 9,8% du chiffre d'affaires, contre 9.3% en 2005.

Il intègre :

- Une marge commerciale stable à 36.8% du chiffre d'affaires, malgré un important support promotionnel, une perte de marge liée au transfert de l'activité Italienne et à la sortie de périmètre de Distriborg Belgium.
- Des dépenses de marketing et communication en réduction, à hauteur de 3.6% du chiffre d'affaires, concentrées sur les principales marques du groupe et ajoutées à des dépenses promotionnelles fortes qui impactent directement la marge.
- Des frais logistiques, commerciaux, administratifs et généraux très contrôlés.

Le résultat financier poursuit son amélioration, restant positif et passant de 813 K€ en 2005 à 1 288 K€ en 2006. Le groupe Distriborg tire ainsi profit d'une amélioration structurelle de sa trésorerie, d'une situation de change favorable et des conditions bancaires du groupe Wessanen.

Les autres produits et charges s'élèvent à -918 K€ et intègrent :

- Des frais de réorganisation, pour -1.2 M€,
- Le résultat de la cession de deux bâtiments inutilisés, pour +0.6 M€,
- Des dotations et reprises de provisions sur litiges commerciaux, fiscaux et sociaux, pour un solde de -0.4 M€.

En conséquence de quoi, le résultat avant impôt s'élève à 21 587 K€, contre 20 826 K€ en 2005, en progression de près de 4%, atteignant 10% du chiffre d'affaires, contre 9.5% en 2005.

Déduction faite d'un impôt sur les sociétés de 7 359 K€, le résultat net atteint 14 228 K€, correspondant à la part du groupe.

Rapporté à une action, et sachant que le nombre d'actions de notre société était en 2006 de 1 609 609 (moyenne pondérée), le résultat net représente 8.84 €, en progression de 3.6%.

La marge brute d'autofinancement progresse fortement de 47%, à 13 905 K€, sachant qu'en 2005 elle avait été pénalisée par d'importantes reprises de provisions intégrées dans le résultat.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'expérience du Groupe dans les circuits principaux que sont les magasins spécialisés et la grande distribution lui permet d'être un des premiers spécialistes en Europe dans les domaines de la nutrition et du bien-être : produits biologiques et naturels, produits diététiques, compléments alimentaires, thés « santé », parapharmacie, spécialités du monde entier.

Sur chacun de ces segments, il a acquis un savoir-faire marketing / recherche et développement spécifique, qui repose notamment sur des partenariats avec des laboratoires et des fournisseurs du monde entier, sur une très bonne connaissance des filières, et bien entendu sur la prise en compte de la diversité des besoins des consommateurs et des clients.

La réussite des marques propres du Groupe et des produits qu'il diffuse en exclusivité résulte notamment de ses capacités d'innovation, de son expertise en matière de recherche et développement, et de mise sur le marché.

L'intégration de DISTRIBORG dans le Groupe WESSANEN lui permet d'atteindre sur certains dossiers, une taille critique favorable à la recherche et au développement. Ainsi, les initiatives, innovations et partenariats Européens se multiplient.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

En 2006, le groupe s'est engagé dans un programme environnemental, visant à l'obtention en 2007 de la certification à la norme ISO 14001. Ce programme environnemental, au-delà de la mise en conformité aux réglementations en vigueur, se concentre également sur le traitement des déchets, la réduction des consommations d'énergie et de papier.

Par ailleurs, depuis 2005, Distriborg, en coopération avec le groupe Wessanen, s'engage dans une démarche de développement durable, en commençant par un diagnostic des éléments sociaux et environnementaux de son activité, ainsi qu'une identification des principaux risques spécifiques relatifs à cette activité, et la mise en œuvre d'un plan d'actions à moyen terme.

Au titre de l'exercice 2006, le groupe Distriborg n'a constitué aucune provision ni versé aucune indemnité relative à des risques ou des dommages environnementaux.

Les actions mises en place en matière de ressources humaines visent à améliorer la position des salariés, afin qu'ils demeurent de véritables partenaires de la performance.

C'est la raison pour laquelle nous avons pour objectif prioritaire de renforcer les compétences de chacun en :

- Suscitant l'adhésion de tous aux valeurs de l'entreprise,
- Améliorant la qualité des comportements managériaux,
- Accordant une forte priorité aux actions de formation,
- Encourageant l'évolution des collaborateurs et la promotion interne,

A la fin de l'exercice 2006, l'effectif Groupe est stable à 556 personnes, en équivalent temps plein, contre 564 au 31 décembre 2005.

La formation des salariés est et demeure une priorité pour le groupe, se traduisant par des actions de formation importantes et la mise en œuvre de programmes internes. Un programme important de formation des managers a notamment été mis en place depuis 2003 et s'est poursuivi en 2006.

ACTIVITE ET RESULTATS, PAR SOCIETE

DISTRIBORG GROUPE, Société-mère

DISTRIBORG GROUPE joue le rôle de société animatrice du Groupe, définissant ses orientations stratégiques et ses choix économiques, assurant la coordination des différentes filiales et apportant bon nombre de services centralisés (Recherche et développement, achats, qualité, marketing, finance, informatique, ressources humaines...).

Elle a encaissé en 2006 des prestations de services pour un montant de 4 894 K€, stables par rapport à 2005, et des dividendes en hausse pour 13 778 K€.

Son résultat net redevient positif à hauteur de 10 865 K€ : Le résultat d'exploitation en baisse est compensé par un résultat financier largement positif, qui est moins négativement impacté cette année par des provisions sur titres.

Le résultat exceptionnel de -2 136 K€ provient principalement de l'impact des liquidations de Distriborg Espana et Rapha Gui.

**RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

En €	2002	2003	2004	2005	2006
------	------	------	------	------	------

CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	5 910 297	5 964 970	6 132 610	6 132 610	6 132 610
Capital social	5 910 297	5 964 970	6 132 610	6 132 610	6 132 610
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 551 259	1 565 609	1 609 609	1 609 609	1 609 609

OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 741 494	2 789 349	2 634 306	4 801 140	4 893 650
Résultat avant impôts, participation salariale, dotations aux amortissements et provisions	516 162	6 120 714	7 067 789	9 506 368	10 877 895
Impôts sur les bénéfices	-1 709 222	-1 059 907	-738 836	-129 629	106 705
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 859 722	6 034 762	11 231 915	-3 658 398	10 865 100
Résultat distribué	0	0	0	0	0

RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.43	4.59	4.85	5.99	6.69
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3.13	3.85	6.98	-2.27	6.75
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0

PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	47	45	62	64
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 093 195	2 570 941	2 584 011	2 671 997	3 454 595
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	847 898	1 013 327	956 075	1 065 410	1 282 807

DISTRIBORG FRANCE

Cette filiale, la plus importante du groupe, a été marquée en 2005 par l'intégration de l'activité opérationnelle de la société Soreau, spécialisée en épicerie fine et spécialités du monde entier. Distriborg France exploite depuis lors le fond de commerce de Soreau.

En 2006, elle propose une offre diversifiée de spécialités nutritionnelles : produits biologiques, produits diététiques, compléments alimentaires, produits naturels et thés « santé », ainsi qu'une gamme de produits frais et des spécialités du monde entier.

Son chiffre d'affaires a atteint 127 931 K€, stable par rapport à 2005, traduisant un marché lui-même stable (produits biologiques en progression mais produits diététiques en régression).

DISTRIBORG FRANCE a continué à investir fortement en communication, à la télévision et dans la presse, et en promotion directement sur les points de vente.

Dans ce contexte, et grâce à des marges et des frais maîtrisés, elle a dégagé un résultat net de 11 809 K€, en progression de 8.3%.

G. SOREAU

Cette filiale, spécialisée dans la vente de produits étrangers typiques et d'épicerie fine, a cessé son activité en janvier 2005 et transféré l'exploitation en location-gérance de son fonds de commerce à Distriborg France.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 319 K€.

Le résultat net de cette filiale est de 818 K€, intégrant les produits issus de la location du fonds.

DISTRIBORG ITALIA - ITALIE

Compte-tenu des difficultés rencontrées depuis maintenant plus de deux ans et de perspectives incertaines, le groupe Distriborg a été amené à décider courant 2005, l'abandon de la gestion du marché Italien par cette structure locale, et la recherche d'autres solutions de distribution depuis la France. Cet événement est intervenu fin Juillet 2005.

La structure juridique existe néanmoins toujours, bien qu'ayant dégagé un résultat net non significatif en 2006. Elle a d'ailleurs été mise en liquidation début 2007.

DISTRIBORG ESPANA - ESPAGNE

Cette société, qui avait cessé son activité en Mars 2004, a été liquidée début 2006.

KALISTERRA :

Cette société, a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 31 490 K€, en progression de +11.5%, grâce à des marques propres et des exclusivités en développement et à la reprise d'une partie de l'activité en Italie.

Son activité, principalement orientée sur les produits d'épicerie et les compléments alimentaires, lui permet de viser les boutiques spécialisées, mais aussi les circuits « santé », du type pharmacies, parapharmacies, etc...

Son activité Dom-Tom et Export a dégagé de bons résultats.

Kalistera a réalisé un résultat net de 878 K€.

BRUGIER-SILLON

Fin 2004, le groupe Distriborg a décidé de confier à Kalistera la plus grosse partie de l'activité de cette société, qui a fermé ses portes en février 2005. Le fonds de commerce de Brugier-Sillon est principalement exploité en location-gérance par Kalistera. L'autre partie du fonds continue d'être exploitée par d'autres sociétés du Groupe via des locations gérance mise en place en 2003. La société a néanmoins réalisé en 2005 un résultat net de 742 K€, intégrant notamment le produit des diverses locations-gérences.

R. BONNETERRE

Cette filiale évolue favorablement sur le circuit des détaillants spécialisés, grâce à sa propre marque BONNETERRE, numéro un du circuit spécialisé en produits biologiques, avec à la fois des produits d'épicerie, des produits frais, des fruits et légumes et des produits surgelés.

Après avoir en 2005 renouer avec la croissance (+1%), Bonneterre confirme en 2006, puisque son chiffre d'affaires atteint 39 556 K€, en progression de +3.8%, alors que son résultat net s'établit à 954 K€, contre 714 K€ en 2005.

BIO DISTRIFRAIS

Cette société s'est recentrée depuis Juillet 2004 sur trois cash & carry à Lyon, Rungis et Aubagne.

Le chiffre d'affaires en 2006, sur un périmètre inchangé, atteint 10 048 K€, stable par rapport à 2005.

Le résultat net, épuré de ces foyers de perte, reste positif pour 225 K€.

CHANTENAT

Cette Société, installée sur le MIN de Nantes, reste dynamique, malgré une concurrence active sur la région ouest dans la distribution de produits frais, biologiques et naturels, auprès des détaillants.

Son chiffre d'affaires, reparti à la hausse en 2005, confirme en 2006, atteignant 6 203 K€, en progression de 3.7%. Le résultat net est stable à 261 K€.

INFORMATIONS DIVERSES

EVOLUTION DU PORTEFEUILLE - PRISES DE PARTICIPATIONS ET CESSIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2006, aucune opération significative en capital n'a été opérée par le groupe.

BOURSE ET ACTIONNARIAT

REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2006

Le capital, de 6 132 610,29 € est divisé en 1 609 609 actions de 3.81€ nominal chacune, toutes de même rang et entièrement libérées.

Le nombre total de droits de vote au 31 décembre 2006 s'élève à 3 045 094

	Part en capital	Part en droits de vote
WESSANEN FRANCE HOLDING	70.10	71.75
PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE	19.57	20.68
Personnel nominatif	0.13	0.14
Public	0.36	0.19
Laboratoires LEHNING	9.89	7.26

Parmi les actionnaires de la Société au 31 décembre 2006, détenaient en capital et en droits de vote :

	EN CAPITAL	EN DROITS DE VOTE
Plus des dix-neuf vingtièmes	NEANT	NEANT
Plus des deux tiers	WESSANEN FRANCE HOLDING	WESSANEN FRANCE HOLDING
Plus de la moitié	WESSANEN FRANCE HOLDING	WESSANEN FRANCE HOLDING
Plus du tiers	WESSANEN FRANCE HOLDING	WESSANEN FRANCE HOLDING
Plus du quart	WESSANEN FRANCE HOLDING	WESSANEN FRANCE HOLDING
Plus du cinquième	WESSANEN FRANCE HOLDING	WESSANEN FRANCE HOLDING PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE
Plus des trois vingtièmes	WESSANEN FRANCE HOLDING PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE	WESSANEN FRANCE HOLDING PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE
Plus du dixième	WESSANEN FRANCE HOLDING PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE	WESSANEN FRANCE HOLDING PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE
Plus du vingtième	WESSANEN FRANCE HOLDING PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE LABORATOIRES LEHNING	WESSANEN FRANCE HOLDING PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE LABORATOIRES LEHNING

Enfin, nous vous rappelons que la participation des salariés au capital de la société, telle que définie par l'article L. 225-102 du Code de commerce, au 31 décembre 2006 s'élève à 0,13% du capital social et est donc inférieure à 3 % du capital social. Elle correspond aux actions DISTRIBORG GROUPE S.A. détenues par les salariés du groupe, au titre de la Participation aux résultats.

OPERATIONS EFFECTUEES SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons que notre Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions en 2006.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Nous vous informons qu'il n'y a pas eu de plan de souscription d'actions arrivant à échéance en 2006.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AU BENEFICE DES SALARIES DE LA SOCIETE

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, qu'aucune opération d'attribution d'actions gratuite au bénéfice de tout ou partie des salariés de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Pour une lecture plus aisée, les bilan et compte de résultat sont simplifiés, et renvoient aux notes correspondantes de l'annexe.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006

La société Distriborg Italia, dont l'activité commerciale a cessé mi-2005, a été mise en liquidation début 2007.

EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

En plus de 35 ans, notre Groupe a acquis un savoir-faire incontestable dans la conception et la distribution de produits de niche, sur des marchés qui s'inscrivent dans des tendances de consommation durables : la recherche d'un mode de vie plus sain favorise le développement des produits biologiques, diététiques et naturels, et des compléments alimentaires ; et la mondialisation des échanges rendent les populations occidentales plus ouvertes aux spécialités étrangères.

Sur des marchés globalement dynamiques, notre Groupe dispose de sérieux atouts :

- ◆ Un exceptionnel portefeuille de marques, leaders ou co-leaders sur les principaux segments : produits biologiques (BJORG, EVERNAT, TARTEX, BONNETERRE), diététiques (GAYELORD HAUSER, PLENIDAY), compléments alimentaires (EQUILIBRANCE, EPHYNEA), thés « santé » (YUNNAN TUOCHA, TUO TEA, THEMIS), produits macrobiotiques (WAKAMA), produits au ginseng (YAO, SHANGAO), etc..., auquel s'ajoutent des exclusivités renommées, notamment en épicerie fine et spécialités du monde entier. Rappelons que les marques propres représentent à ce jour deux tiers du chiffre d'affaires consolidé.
- ◆ Une répartition des activités, entre les produits biologiques et les autres gammes, la grande distribution et le circuit spécialisé.
- ◆ Un savoir-faire marketing qui a fait ses preuves sur les marchés de niche.
Il couvre tous les aspects recherche et développement, maîtrise des différentes filières, partenariats avec des laboratoires spécialisés et des producteurs, essentiellement européens, et tous les aspects « communication », depuis l'information directe au consommateur jusqu'aux campagnes télévisées de notoriété, en passant par la relation étroite avec les distributeurs.
- ◆ Des équipes commerciales très proches des clients, organisées par circuit de distribution, capables d'apporter aux points de vente des services efficaces, depuis la gestion de linéaires jusqu'à l'animation de rayons.
- ◆ Une situation financière saine et l'appui du groupe Wessanen.
- ◆ Une dynamique de développement, basée sur une forte capacité d'innovation.

Ces points forts font de notre Groupe un acteur incontournable sur le marché européen de la distribution de spécialités alimentaires dans le domaine de la nutrition et du bien-être. C'est pour cette raison qu'il a marqué le premier pas de WESSANEN en Europe dans ce métier.

Il devrait pouvoir bénéficier des moyens financiers, humains, organisationnels de son actionnaire afin de consolider ses activités et retrouver des taux de croissance satisfaisants dès 2007, tout en maintenant le fort niveau de profitabilité.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2006
- et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de DISTRIBORG GROUPE est composé de 5 membres.

Il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice 2006, un changement majeur est intervenu au sein du Conseil d'Administration. En effet, Monsieur Jean-Marc PROT a démissionné de ses fonctions de Président, de Directeur Général et d'Administrateur lors de la séance du 12 avril 2006.

Monsieur Niels ONKENHOUT lui a succédé dans ces fonctions jusqu'au 30 mai 2006, séance au cours de laquelle Monsieur Christophe BARNOUIN a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2006 a approuvé cette nomination.

Le Président est assisté d'un Comité de Direction de 6 personnes représentant les fonctions de l'entreprise (Finance, Marketing, Ressources Humaines, Logistique, activité en Grande et Moyenne Surfaces, activité détail).

Composition du Conseil d'administration au 31.12.2006 :

		Date de 1^{ère} nomination	Date du prochain renouvellement
Président Directeur Général	Christophe BARNOUIN	AGO 27/06/2006	AGO tenue en 2012
Administrateurs	Mr. Niels Onkenhout	AGM 25/06/2004	AGO tenue en 2007
	Wessanen France Holding	AGO 27/06/2003	AGO tenue en 2009
	Participations et Diététique SA	AGO 27/06/2003	AGO tenue en 2009
	Wessanen Europa NV	AGM 29/06/2001	AGO tenue en 2007

Chaque Administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du Conseil et dans sa participation aux décisions, qui ont toujours été prises de manière collégiale.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe.

Plus particulièrement :

- Il fixe les principes essentiels de comportement et d'actions qui doivent prévaloir en toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte-rendu de leur application.
- Il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et le Président Directeur Général et en s'appuyant sur les travaux préparatoires du Comité de Direction.
- Il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie.
- Il contrôle la gestion de la société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, au personnel de l'entreprise et au marché.

TRAVAUX ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration

En application de la loi du 30 décembre 2006 pour la participation et le développement de l'actionnariat salarié vous trouverez ci-après les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux (article L.225-37, alinéa 7).

En 2006, le Président est le seul membre du Conseil d'Administration à percevoir une indemnité au titre de son mandat social. Le montant de sa rémunération et l'attribution d'autres avantages en nature (éléments de rémunérations déterminés ou déterminables) du Président doivent être autorisés chaque année.

Le Conseil se réunit, en général en début d'exercice, et pour se prononcer sur les éléments suivants :

- le montant de la rémunération brute annuelle perçue par le Président du Conseil d'administration;
- le paiement sous forme de prime supplémentaire d'une somme équivalente à celle qu'il percevrait si les contrats d'intéressement et de participation s'appliquaient aux mandataires sociaux,
- la mise à disposition d'un véhicule de type grand tourisme,
- le remboursement des frais professionnels sur présentation de justificatifs,
- la mise à disposition d'un téléphone portable,
- la mise à disposition d'un ordinateur portable,

Le Conseil se prononce également sur le bénéfice de l'attribution de primes exceptionnelles. En 2006, lors de la nomination du nouveau Président du Conseil, Monsieur Christophe Barnouin, le Conseil a été amené à se prononcer sur deux sortes de primes :

- La prime STIP – Short Term Incentive Plan :
 - Si les objectifs fixés chaque année sont atteints : Le montant de la prime est plafonné à 30 % du salaire brut annuel.
 - Si les objectifs fixés sont dépassés : Le montant de la prime peut être augmentée jusqu'à 220% de son montant.
- Le bénéfice d'actions de Wessanen dans le cadre du LTIP – Long Term Incentive Plan- par lequel la société Wessanen octroie un nombre d'actions dont le bénéficiaire pourra jouir après une période de trois ans et sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance de la société Wessanen.

Lors de cette nomination, le Conseil a ainsi autorisé qu'au titre de l'année 2006 : 15 000 € sont garantis au titre de la prime STIP et 2345 «restricted shares » soient allouées à Monsieur Christophe Barnouin.

Enfin, au titre de l'exercice 2006, aucune délibération n'a eu pour objet d'accorder des avantages spécifiques en matière de rémunérations différées, indemnités de départ ou engagements de retraite.

Par ailleurs, afin de remplir les objectifs qu'il s'est assignés, le Conseil d'Administration de la société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais et/ou par une communication permettant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilité de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension :

- de la stratégie de la société et du Groupe,
- de l'activité de la société et du Groupe. Notamment, un point est effectué en Conseil chaque trimestre. Le budget est également présenté au Conseil d'Administration,
- de l'information financière diffusée par le Groupe aux actionnaires et au marché,
- de toutes les questions diverses relevant de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2006, le Conseil d'Administration de DISTRIBORG GROUPE s'est réuni 4 fois.

Le taux de présence moyen (tenant compte des administrateurs présents ou représentés) sur l'ensemble des réunions s'est élevé à 65 %. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés annuels (31/12/05) et semestriels (30/06/06), et délibérations sur les obligations qui lui incombent en la matière,
- examen du budget 2007,
- examen de l'activité trimestrielle et des orientations du Groupe WESSANEN, notamment la marche des affaires et les opérations de restructuration en cours,
- examen des opérations juridiques,
- examen des conventions réglementées.

Le Comité de direction

Afin de permettre des délibérations les plus pertinentes possibles sur les sujets dont il a à débattre collégialement, le Conseil d'Administration de DISTRIBORG GROUPE a fait le choix de s'appuyer sur les travaux préparatoires du Comité de direction.

Depuis de nombreuses années, ce dernier est composé de mandataires et de non mandataires. Il se réunit au minimum de façon mensuelle. L'objectif qui lui est assigné est d'optimiser la conduite du Groupe concernant l'activité commerciale, marketing et logistique, les finances et les ressources humaines, les structures et les organisations. Ses réflexions et actions s'appuient parfois sur les travaux de groupes de travail spécifiquement mandatés par lui sur des thèmes précis ainsi que sur les analyses de divers comités.

Chaque membre du Comité de direction, prend, après chaque décision, les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des orientations préconisées par ce comité au sein de son domaine d'intervention, et peut être amené à en rendre compte devant ses pairs. Il assure également dans son domaine la relation avec l'actionnaire majoritaire, le Groupe WESSANEN.

En 2005, les lignes de reporting financier ont d'ailleurs été renforcées avec le groupe Wessanen, afin de garantir un maximum de qualité dans l'information financière.

EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES

Le rôle du Conseil d'Administration ainsi que son fonctionnement n'est à ce jour pas formalisé dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'a, à ce jour, pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement.

PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LE GROUPE ET INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La définition du contrôle interne auquel la société et le Groupe se réfère est la suivante :

« Processus mis en œuvre par les acteurs internes de l'entreprise (direction générale, encadrement, personnel) et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation des opérations et optimisation de ces dernières dans l'intérêt de l'entreprise et du Groupe.
- Fiabilité et transparence des informations financières.
- Conformité aux lois et réglementation en vigueur. »

ORGANISATION GENERALE DU PROCESSUS DE CONTROLE INTERNE DANS LA SOCIETE

L'existence, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent, d'une part par le respect des procédures de l'entreprise et du Groupe, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficacité.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que par son existence, tous les risques sont éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.

Pour pallier ce risque et le limiter autant que possible, l'organisation actuelle privilégie, pour le contrôle des activités opérationnelles, l'existence de fonctions supports rattachées directement à la Direction Financière Groupe. Il s'agit principalement des fonctions suivantes : contrôle de gestion, consolidation et reporting, juridique et fiscal, trésorerie, achats généraux, informatique. L'adjonction de la comptabilité à ces fonctions supports centralisées a été réalisée au cours de l'exercice 2005.

AUDIT INTERNE

La fonction audit interne au sein du Groupe Distriborg est à ce jour assurée par les contrôleurs de gestion et la direction financière. Ce rattachement permet :

- ♦ De garantir une cohérence entre les principes et les procédures comptables appliqués dans les filiales et ceux pratiqués par le groupe dans le cadre de l'élaboration de ses comptes consolidés.
 - ♦ De répondre à deux objectifs principaux :
- Harmonisation des principes comptables en vigueur dans le Groupe afin de garantir l'établissement d'informations financières pertinentes, comparables et reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la société : cette mission s'est avérée d'autant plus nécessaire que le Groupe a dû s'adapter aux processus de reporting du Groupe WESSANEN.
 - Diagnostic des processus de contrôle interne en vigueur dans le Groupe, harmonisation des procédures et diffusion de ces dernières dans l'ensemble du Groupe. Ces procédures écrites sont mises à jour et diffusées régulièrement.

Il faut noter qu'en 2004, le groupe Wessanen a créé la fonction d'audit interne, dont le champ d'actions couvre bien entendu le périmètre du groupe Distriborg. Ses missions portent notamment sur l'identification des risques majeurs et sur la mise en œuvre de plans d'actions correctifs.

Au cours de l'exercice 2006, cette fonction a été renforcée chez Distriborg par la mise en œuvre de questionnaires formalisés de contrôle interne, administrés et contrôlés périodiquement par les services comptables et la direction financière, et garantissant un contrôle interne régulier de l'ensemble des processus et flux.

CONTROLE DE GESTION GROUPE

Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. Il est garant de la remontée périodique des données du reporting et de leur fiabilité, et assure un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget. Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la Direction Générale et au Comité de direction. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service comptabilité et consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté de consolidation.

CONSOLIDATION

Le service « consolidation » est en charge de l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et doit veiller à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur. Pour ce faire :

- Il dispose systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux Comptes de ses filiales,
- Tous les retraitements de consolidation sont assurés par le service consolidation. Ce processus permet de garantir une uniformité dans les traitements effectués par des personnes informées et compétentes sur la matière,
- Toutes les opérations et retraitements complexes font l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux Comptes du Groupe le plus en amont possible.
- Afin de garantir un maximum de cohérence, ce service a également eu en charge la conformité aux normes comptables IFRS.

JURIDIQUE GROUPE

Outre la gestion de la vie sociale des filiales du Groupe, le service juridique du Groupe assure la gestion des contentieux des filiales. Ce mode de fonctionnement permet de garantir une indépendance de jugement et limite les conflits d'intérêts.

PRESENTATION DES INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

En fonction des différents objectifs assignés au processus de contrôle interne dans la société et dans le Groupe, celui-ci est plus ou moins centralisé. La formalisation des procédures reste du ressort de la Direction Financière.

- S'agissant du contrôle des activités, l'application des procédures est centralisée.
- S'agissant de la fiabilité des informations financières et du respect des lois et réglementations en vigueur, les procédures conservent un caractère centralisé, justifié par les obligations auxquelles la société est soumise au regard de sa cotation sur un marché réglementé.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE, DESTINEES A CONTROLER LES ACTIVITES

Les procédures de contrôle interne mises en place par la société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'Administration.

Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achats, procédures ventes et remises, procédure investissements, procédure de recouvrement, procédure d'évaluation des actifs et passifs des sociétés, procédures de paie et de suivi du personnel) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus budgétaire, processus de reporting mensuel destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctrices nécessaires, tableaux de bord, processus stratégique...).

Chaque procédure :

- détaille toutes les étapes de la procédure, précisant les acteurs, les flux d'informations et les contrôles matériels que chacun réalisera, ou que le système d'information a intégré,
- décrit si nécessaire, les documents qui serviront de support à la formalisation de l'existence de cette procédure,
- précise les modalités de surveillance de la procédure mise en place par le Groupe et la nécessité de l'implication de tous.

Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction Financière du Groupe, les directions opérationnelles, la Direction Générale, et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :

- permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement, en coopération avec le Groupe WESSANEN,
- garantit, par le biais de révisions trimestrielles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctrices éventuelles.

Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction Financière, aux directions opérationnelles et à la Direction Générale de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

Un processus de tableaux de bord permet d'ajouter au reporting mensuel des éléments qualitatifs indispensables au suivi de l'activité.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE, RELATIVES A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE, MISES EN PLACE, DESTINEES A ASSURER LA FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES ET LEUR CONFORMITE AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

La société s'attache à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe au travers principalement des processus suivants :

- Existence d'un progiciel de comptabilité unique. Ce progiciel externe est déployé par le service informatique Groupe. Il s'appuie sur un plan comptable et une architecture analytique contrôlés, dont la mise à jour est pilotée par les services supports Groupe. En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assurent la régularité et la comptabilisation des opérations.
- Diffusion régulière de notes actualisées et mises à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience des arrêtés précédents.
- Echanges réguliers sur les procédures comptables et financières, à travers des réunions mensuelles, permettant d'assurer une logique d'amélioration continue.

APPRECIATION DU DISPOSITIF

Le dispositif de contrôle interne, tant sur l'aspect « activité » que sur les aspects « informations financières » et « respect des lois et réglementations en vigueur », fait désormais l'objet d'un contrôle formalisé diligenté par la Direction Financière. Son amélioration est aujourd'hui assurée, au cas par cas, par les acteurs impliqués, dans une approche dynamique d'amélioration continue.

La périodicité des contrôles est variable et structurée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DISTRIBORG GROUPE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société DISTRIBORG GROUPE et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon, le 8 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Pour KPMG Audit
Département de KPMG SA

Doug MACLEAN
Associé

Pour SAS ORIAL

J. BACHELET
Associé

RAPPORT JURIDIQUE

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT – FIXATION DU DIVIDENDE

Nous vous invitons à approuver les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice écoulé, avec toutes les opérations qu'ils comportent, faisant ressortir un résultat de 10 865 100 €.

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 de 10 865 100€ qui, ajouté au report à nouveau antérieur de 19 027 493 €, forme un bénéfice distribuable de 29 892 593 €, de la façon suivante :

- résultat de l'exercice, soit 10 865 100 Euros
- report à nouveau antérieur, soit 19 027 493 Euros

soit un bénéfice distribuable de 29 892 593 Euros

Affectation :

- du résultat de 10 865 100 Euros au compte « Report à nouveau » 10 865 100 Euros
 - soit la somme de 29 892 593 Euros, au compte « Report à nouveau » 29 892 593 Euros
- TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUTABLE DE 29 892 593 Euros**

Compte tenu de cette proposition d'affectation, la société ne distribuera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

En application des dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts, nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Exercices	Nombre d'actions	Valeur nominale	Dividende fiscal	Avoir réel	Revenu
2003	1.565.609	3,81 €	Néant	Néant	Néant
2004	1.609.609	3,81 €	Néant	Néant	Néant
2005	1.609.609	3,81 €	Néant	Néant	Néant

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 dudit Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Enfin, nous vous informons que les conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce ont été communiquées au Président du Conseil d'Administration, lequel a communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux membres dudit Conseil et aux Commissaires aux Comptes.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport, la liste des mandats et fonctions exercés, au cours de l'exercice, dans toute société, par chacun des mandataires sociaux de la société.

Jean Marc PROT (Président du 01.01.2006 au 12.04.2006)

Distriborg France SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (jusqu'au 12.04.2006)
Kalistera SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (jusqu'au 12.04.2006)
Brugier Sillon SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (jusqu'au 12.04.2006)
G. Soreau SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (jusqu'au 12.04.2006)
Bio Distrifrais SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (jusqu'au 12.04.2006)
R. Bonneterre SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (jusqu'au 12.04.2006)
Distriborg Italia SpA		Président (jusqu'au 18.10.2006)
Rapha Gui SCI (liquidation 30/06/2006)		Gérant (jusqu'au 12.04.2006)
Chantenat SARL		Gérant (jusqu'au 12.04.2006)

Niels Onkenhout (Administrateur et Président du 12.04.2006 au 30.05.2006)

Distriborg France SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (du 12.04.2006 au 30.05.2006)
Kalistera SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (du 12.04.2006 au 30.05.2006)
Brugier Sillon SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (du 12.04.2006 au 30.05.2006)
G. Soreau SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (du 12.04.2006 au 30.05.2006)
Bio Distrifrais SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (du 12.04.2006 au 30.05.2006)t
R. Bonnetterre SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (du 12.04.2006 au 30.05.2006)
Distriborg Italia SpA		Président (depuis le 18.10.2006)
Rapha Gui SCI (liquidation 30/06/2006)		Gérant (à partir du 30.05.2006)
Chantenat SARL		Gérant (du 12.04.2006 au 27.06.2006)
Participations et Diététique SA		Président
Tree of life Europe bv		Président
Wessanen France Holding SAS		Président
Zonnatura bv		Président
Boas bv		Président
Wessanen Nederlands bv		Administrateur
Wessanen Europa bv		Président
Kallo Foods Limited		Président
Kallo Group Limited		Président
Kallo International Limited		Président
Kallo Limited		Président
Tree of life UK ltd		Président
The Orient Trading Company Limited		Président
Whole Earth Foods limited		Président
Brewhurst Health Food Supplies Limited		Président
Tasty Foods limited		Président
Chinese Whispers Ltd		Président
Nature's Store Limited		Président
Licex Limited		Président
Mite-ex Limited		Président
Nature's Organic Limited		Président

Christophe BARNOUIN (Président à partir du 30.05.2006)

Distriborg France SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (à partir du 30.05.2006)
Kalistera SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (à partir du 30.05.2006)
Brugier Sillon SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (à partir du 30.05.2006)
G. Soreau SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (à partir du 30.05.2006)
Bio Distrifrais SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (à partir du 30.05.2006)t
R. Bonnetterre SAS	Rep Distriborg Groupe,	Président (à partir du 30.05.2006)
Distriborg Italia SpA		Administrateur (à partir du 18.10.2006)
Rapha Gui SCI (liquidation 30/06/2006)		Gérant (à partir du 30.05.2006)
Chantenat SARL		Gérant (à partir du 30.05.2006)

WESSANEN FRANCE HOLDING SAS (Administrateur)

Participations et Diététique SA Administrateur

WESSANEN EUROPA NV (Administrateur)

Participations et Diététique SA Administrateur

PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE SA (Administrateur)

Néant

OPERATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Néant

REMUNERATIONS ET AVANTAGES PERCUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte également des rémunérations individuelles et avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par les mandataires sociaux :

Monsieur Jean Marc PROT, Président du Conseil d'administration du 1^{er} janvier 2006 au 12 avril 2006 a perçu au titre de l'exercice 2006 les éléments de rémunération suivants :

Rémunération brute : 125 916 €

Prime d'incitation variable au titre de l'exercice 2005: 34 621 €

Prime d'incitation variable au titre de l'exercice 2006: 26 509 €

Prime correspondante aux montants dus au titre de l'Intéressement et de Participation si ces contrats s'appliquaient aux mandataires sociaux : 13 474 €

Avantage en nature : 1 595 €

Soit un montant total au titre de l'exercice 2006 de 202 115 Euros (ce montant ne comprend pas les indemnités de départ de Monsieur Jean Marc PROT perçues au titre de son contrat de travail).

La société Distriborg Groupe n'a versé aucune rémunération à **Monsieur Niels ONKENHOUT**, au cours de l'exercice 2006.

Monsieur Christophe BARNOUIN, Président du Conseil d'administration du 30 mai 2006 au 31 décembre 2006 a perçu au cours de l'exercice 2006 les éléments de rémunération suivants :

Rémunération brute de : 101 004€

Avantage en nature : 2 650€

Soit un montant total pour l'année 2006 de 103 654Euros.

Les sociétés que DISTRIBORG GROUPE contrôle ou les sociétés qui la contrôlent au sens de l'article L233-16 du code de commerce n'ont versé aucune rémunération au cours de l'exercice 2006 à Messieurs **Jean-Marc PROT**, **Christophe BARNOUIN** et **Niels ONKENHOUT**.

CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 23 768 Euros et qui ont réduit le déficit fiscal reportable, et augmenté le bénéfice taxable d'intégration à due concurrence.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 L. 225-129-2 et L.225-129-3:

Nous vous précisons que le Conseil d'administration n'a pas de délégations en cours de validité et, qu'en conséquence, aucun tableau n'est joint au présent rapport.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI 2005-842 DU 26 JUILLET 2005, DU DECRET N° 2006-1566 DU 11 DECEMBRE 2006 ET DU DECRET N° 2007-431 DU 25 MARS 2007

Nous vous rappelons que le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 a modifié le décret n° 67-236 du 23 mars 2007 sur les sociétés commerciales et que le décret n°2007-431 du 25 mars 2007 a codifié la partie réglementaire du Code de commerce.

D'autre part, la loi 2005-842 du 26 juillet 2005 a modifié l'article L.233-7 du Code de commerce.

Nous vous proposons de mettre les statuts de la société en conformité avec la loi, en modifiant les dispositions statutaires suivantes.

ARTICLE 7 – FORME DES ACTIONS

Le quatrième et le cinquième alinéas seraient remplacés par les alinéas suivants :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droit de vote qu'elle possède. »

« Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus. »

« En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. »

Le reste de l'article demeurerait inchangé.

ARTICLE 17 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Le septième alinéa serait complété comme suit :

« Lorsque l'Assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L.233-32 du Code de commerce, ce délai est au moins de 6 jours sur première convocation et de 4 jours sur convocation suivante. »

Le neuvième et dixième alinéas seraient remplacés par les alinéas suivants :

« Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur par l'intermédiaire habilité. »

« L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. »

Le reste de l'article demeurerait inchangé.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

En vertu de l'article L.225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, une assemblée générale extraordinaire est convoqué tous les trois ans pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions de l'article L.443-5 du Code du travail, si au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le Conseil d'administration en application de l'article L.225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 représentent moins de 3% du capital. .

Afin de se conformer à cette obligation légale, nous vous demandons de déléguer votre compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera et ce, dans la limite d'un montant nominal maximal de 183.978,31 euros, par l'émission d'actions nouvelles, à libérer en espèces et par incorporation de créances en compte courant.

Conformément aux dispositions des articles L.225-138-1 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail, le droit préférentiel de souscription des associés aux actions à émettre serait supprimé au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire à créer, en cas de vote favorable de l'assemblée sur la présente délégation.

Le prix de souscription des nouvelles actions ordinaires, qui confèreraient les mêmes droits que les actions anciennes de même catégorie, déterminé dans les conditions de l'article L.443-5 du Code du travail, serait fixé conformément aux règles légales applicables.

L'augmentation de capital ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les salariés.

Le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour la libération du capital ne pourrait être supérieur à trois ans.

Les actions souscrites pourraient être libérées conformément aux dispositions légales.

Conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, cette délégation serait conférée pour une période de 26 mois à compter de l'assemblée générale des associés.

Toute compétence serait déléguée au Conseil d'administration pour décider de cette augmentation de capital et, notamment, en vue de :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, dans la limite du plafond fixé par l'assemblée générale,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, en conformité avec les prescriptions légales et statutaires,
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seraient effectivement souscrites,
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social,
- et, généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à cette fin.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-138-II du Code de commerce, le commissaire aux comptes de la Société doit rédiger un rapport sur les conditions de fixation du prix d'émission dont il sera donné lecture aux actionnaires à la prochaine assemblée générale.

Il est précisé, en outre, qu'un rapport complémentaire, certifié par le commissaire aux comptes, sera établi par le Conseil d'administration, lorsqu'il fera usage de la délégation qui lui serait éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale,
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque associé, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, le commissaire aux comptes de la Société devra établir le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 du Code de commerce.

Ces rapports complémentaires devront être mis à disposition des associés, au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la décision du Conseil d'administration et portés à leur connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

Nous vous rappelons que cette proposition d'augmentation de capital est soumise à votre approbation pour satisfaire aux dispositions légales et que la mise en place d'un tel actionariat ne paraît cependant pas adaptée à la Société.

Lecture va vous être donnée des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous ouvrirons ensuite le débat. Puis, nous passerons au vote des projets de résolutions.

**Fait à Saint Genis Laval,
Le 24 avril 2007**

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DISTRIBORG GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwillset des actifs à durée d'utilité indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.6 sur les comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 7 donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 8 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Pour KPMG Audit
Département de KPMG SA

Doug MACLEAN
Associé

Pour SAS ORIAL

J. BACHELET
Associé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Chiffre d'affaires	1	215 730	218 227
Coûts des ventes		-136 318	-138 178
Marge brute		79 412	80 049
Autres produits		725	2 258
Frais généraux et commerciaux		-58 195	-59 717
Autres charges		1 643	2 577
Résultat opérationnel		20 299	20 013
Charges financières		-408	-285
Produits financiers		1 696	1 098
Résultat avant impôt		21 587	20 826
Charge d'impôt sur le résultat	5	-7 359	-7 072
Résultat		14 228	13 754
Dont part du groupe		14 228	13 754
<i>en euros</i>			
Résultat net par action	6	8,84	8,54
Résultat net dilué par action	6	8,84	8,54

BILAN CONSOLIDE

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actifs non courants			
Goodwill	7	17 040	17 542
Autres Immobilisations incorporelles	7	9 446	9 482
Immobilisations corporelles	8	3 615	4 104
Actifs financiers non courants	9	92	100
Actifs d'impôts différés	5	1 682	1 077
Total des actifs non courants		31 875	32 305
Actifs courants			
Stocks	10	16 787	16 284
Créances Clients	11	51 561	50 944
Autres débiteurs	12	11 036	11 390
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	20	0	153
Trésorerie et équivalents trésorerie	13	62 269	50 237
Total des actifs courants		141 653	129 008
Total Actif		173 528	161 313

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Capitaux propres			
Capital émis	14	6 133	6 133
Réserves		89 516	75 762
Résultat		14 228	13 754
Total des capitaux propres		109 877	95 649
Passifs non courants			
Provisions non courantes	15	59	108
Obligation au titre de location financement (à plus d'un an)	17	0	28
Passifs d'impôts différés	5	116	227
Total des passifs non courants		175	363
Passifs courants			
Obligation au titre de location financement (à moins d'un an)	17	0	141
Impôts courants	5	1 132	632
Dettes Fournisseurs et autres créditeurs	18	61 257	63 264
Provisions courantes	16	1 087	1 264
Total des passifs courants		63 476	65 301
Total Passif et capitaux propres		173 528	161 313

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat		14 228	13 754
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie:			
- Dotations aux amortissements		813	954
- Perte de valeur		503	0
- Dotations / (Reprises) aux provisions		-296	-4 729
- Variation des impôts différés		-716	342
- Plus ou moins value de cessions		-627	-874
Marge brute d'autofinancement		13 905	9 447
Variations des actifs et passifs d'exploitation		-2 274	3 008
Flux liés aux activités opérationnelles	19	11 631	12 455
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			
		-563	-1 111
Acquisition d'actifs financiers			
		0	-49
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
		1 055	18
Cession d'autres immobilisations financières			
		79	69
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales			
		0	1 837
Flux liés aux activités d'investissements		571	764
Remboursements d'emprunts			
		-169	-218
Flux liées aux activités de financement		-169	-218
Mouvements de conversion			
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		12 032	13 001
Trésorerie au début de l'exercice			
		50 237	37 236
Trésorerie de clôture			
		62 269	50 237

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Capital émis</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Résultat - part du groupe</i>	<i>Capitaux propres - part du groupe</i>	<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>Capitaux propres totaux</i>
Au 31 décembre 2004	6 133	75 778	0	81 911	0	81 911
Augmentation de capital						
				0		0
Dividendes versés						
				0		0
Résultat 2005						
		13 754		13 754		13 754
Variation de périmètre						
				0		0
Autres variations						
		-16		-16		-16
Au 31 décembre 2005	6 133	89 516		95 649	0	95 649
Augmentation de capital						
				0		0
Dividendes versés						
				0		0
Résultat 2006						
			14 228	14 228		14 228
Variation de périmètre						
				0		0
Autres variations						
				0		0
Au 31 décembre 2006	6 133	89 516	14 228	109 877	0	109 877

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

La société Distriborg Groupe est une entreprise domiciliée en France, au 217 chemin du Grand Revoyet 69230 Saint Genis Laval. Les états financiers consolidés de la société Distriborg Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, comprennent la société Distriborg Groupe et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 Avril 2007 et qui seront approuvés par l'Assemblée Générale du 27 juin 2007.

1.1. BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables des actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Il n'y a pas eu de changement d'estimation au cours de l'exercice 2006.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

1.2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les filiales sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Il n'y a pas d'entreprises associées, ni de coentreprises dans le Groupe.

1.3. GOODWILL

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition (coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition), des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets et passifs éventuels acquis à la date de prise de participation.

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (cf note 1.6).

Le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.4. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les éléments significatifs imputés sous cette rubrique sont:

- Les logiciels : ils sont amortis sur 12 mois en linéaire.
- Les marques (acquises et inscrites au bilan) n'ayant pas de durée d'utilité définie, ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an (cf note 1.6).
- Frais de recherche et de développement : inexistant à ce jour.

1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Amortissements :

Ils sont calculés sur la base du coût d'acquisition, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

— Constructions	30 ans
— Agencements sur constructions	15 ans
— Matériel et outillage industriels	10 à 15 an
— Matériel informatique	3 ans
— Autres matériels, mobiliers, agencements	7 à 10 ans

1.6. DEPRECIATION DES ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée d'utilité indéfinie, catégorie limitée pour le groupe DISTRIBORG aux goodwill et aux marques.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel pour la différence; elle est imputée en priorité sur les goodwill.

1.7. STOCKS DE MARCHANDISES

Ils sont évalués au coût d'achat, selon la méthode du prix moyen pondéré, après remises certaines et incluant les frais de transport. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable. La part des stocks libellée en devises est valorisée au taux de clôture.

1.8. CREANCES CLIENTS

Le Groupe ne souscrit pas à une assurance crédit pour ses clients. Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39, qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, les cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement.

1.9. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, sauf exception prévue par IAS 12, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.10. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite résultant de plans à prestations définies sont évalués à la valeur actualisée à la date de clôture des prestations de retraite prévues au plan, ajustée des écarts actuariels, du coût des services passés non encore comptabilisés et de la juste valeur des actifs des fonds de pension externalisés. Les indemnités de fin de carrière du groupe, en France, sont assimilées à des plans à prestations définies. Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :
une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à 60 ans pour les salariés français;
un taux d'actualisation financière;
un taux d'inflation;
des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.
Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

1.11. PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce, d'un plan détaillé et/ou d'un début d'exécution.

1.12. ACTIFS DETENUS DESTINES A ETRE VENDUS

Lors de la classification en actifs détenus en vue de la vente, ces actifs sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

1.13. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est principalement composé de la vente de marchandises. Les produits provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des marchandises ont été transférés à l'acheteur. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due.

1.14. TRANSACTION EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

1.15. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice. Comme il n'existe aucun instrument dilutif, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques.

1.16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Cette rubrique comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui satisfont à la définition des équivalents de Trésorerie. Ces équivalents de Trésorerie sont évalués et comptabilisés à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. FILIALES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2006

Sociétés Siège social	% contrôle 31/12/2006	% contrôle 31/12/2005
Filiales françaises consolidées		
DISTRIBORG FRANCE SAS 217, Chemin du Grand Revoyet - 69230 SAINT GENIS LAVAL	99,99 %	99,99 %
KALISTERRA SAS 217, Chemin du Grand Revoyet - 69230 SAINT GENIS LAVAL	99,99 %	99,99 %
BIO DISTRIFRAIS SAS 45/47, Rue Jules Guesde - 69230 SAINT GENIS LAVAL	99,99 %	99,99 %
BRUGIER-SILLON SAS ZI d'En Tourre - 11400 CASTELNAUDARY	99,86 %	99,86 %
G. SOREAU SAS 52, Rue Molière - 94200 IVRY SUR SEINE	99,98 %	99,98 %
CHANTENAT SARL Allée Sud - Case 26 - 58, Bd Gustave Roch - 44061 NANTES	100,00 %	100,00 %
R. BONNETERRE SAS 1, Place des Planteurs - 94538 RUNGIS	99,97 %	99,97 %
RAPHA-GUI SCI (1) 40, Avenue Chanoine Cartellier - 69230 ST GENIS LAVAL		100 %
Filiales étrangères consolidées		
DISTRIBORG BELGIUM NV 1, Avenue de la Reine Astrid - WAUTHIER-BRAINE Belgique		
DISTRIBORG ITALIA SRL Via San Vito 7 - 20123 MILANO Italie	100 %	100 %
DISTRIBORG ESPANA SA (1) Ruiz Perello 3 - 28028 MADRID Espagne		100 %

(1) Les sociétés RAPHA-GUI SCI et DISTRIBORG ESPANA SA ont été liquidées au cours de l'exercice 2006.

2.2. ÉVOLUTION DU PERIMETRE

Les titres de la société DISTRIBORG BELGIUM NV ont été cédés le 1^{er} octobre 2005 à la société BECKERS NV dans le cadre d'une recentralisation géographique des activités du groupe Wessanen. Cette société a été consolidée dans le compte de résultat jusqu'au 30 septembre 2005, et contribue de la façon suivante :

En milliers d'euros	2006	2005 : 9 mois
Chiffre d'affaires	0	2 256
Résultat opérationnel	0	163
Résultat net	0	-53

INFORMATIONS SECTORIELLES

En application de la norme IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par activité, le second niveau par secteur géographique. Cette distinction a été modifiée dans le rapport 2006, pour prendre en compte la structure d'organisation du groupe et adopter des axes de communication plus cohérents.

3.1. PRINCIPALES ACTIVITES

Le groupe est géré en deux segments stratégiques principaux :

- Les produits biologiques, activité principale sur laquelle le groupe Distriborg se positionne comme l'acteur principal du marché en France.
- La distribution d'autres produits, principalement alimentaires, notamment sur les segments de la diététique et des cuisines du monde.

Les tableaux ci-dessous reprennent les chiffres propres à chaque secteur, compris comme une entité indépendante :

Informations au 31 décembre 2006 :

<i>en milliers d'euros</i>	Activité Bio	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires	125 240	90 490	215 730
Résultats sectoriels	10 775	9 524	20 299
Charges financières	-	-	-408
Produits financiers	-	-	1 696
Résultat avant impôt			21 587
Charge d'impôt sur le résultat	-	-	-7 359
Résultat net			14 228
Actifs sectoriels	47 680	58 190	105 870
Immobilisations corporelles (*)			3 615
Titres de participation			25
Actifs financiers	-	-	62 336
Actifs d'impôts	-	-	1 682
Actif total			173 528
Passifs sectoriels	33 804	28 599	62 403
Dettes financières	-	-	0
Passifs d'impôts	-	-	1 248
Capitaux propres	-	-	109 877
Passif total			173 528
Investissements (*)			563
Dotations aux amortissements (*)			813

(*) Les immobilisations corporelles sont principalement composées de constructions (entrepôts et bureaux) et de matériel informatique. Elles sont utilisées pour toutes les activités sans distinction possible.

Informations au 31 décembre 2005 :

<i>en milliers d'euros</i>	Activité Bio	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires	121 068	97 159	218 227
Résultats sectoriels	7 885	12 128	20 013
Charges financières	-	-	-285
Produits financiers	-	-	1 098
Résultat avant impôt			20 826
Charge d'impôt sur le résultat	-	-	-7 072
Résultat net			13 754
Actifs sectoriels	45 908	59 735	105 643
Immobilisations corporelles (*)			4 256
Titres de participation			25
Actifs financiers	-	-	50 312
Actifs d'impôts	-	-	1 077
Actif total			161 313
Passifs sectoriels	33 584	31 221	64 805
Dettes financières	-	-	0
Passifs d'impôts	-	-	859
Capitaux propres	-	-	95 649
Passif total			161 313
Investissements (*)			1 111
Dotations aux amortissements (*)			954

3.2. ZONES GEOGRAPHIQUES

Les postes ci-dessous sont ventilés : pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation de la clientèle, pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées :

Informations au 31 décembre 2006 :

<i>en milliers d'euros</i>	France	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	206 544	9 186	215 730
Investissements	563	0	563

Informations au 31 décembre 2005 :

<i>en milliers d'euros</i>	France	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	205 052	13 175	218 227
Investissements	1 109	2	1 111

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Ventes de marchandises	215 530	218 021
Prestations de services	200	206
Total	215 730	218 227

Commentaires

Le chiffre d'affaires 2005 intègre 9 mois complets de vente de la société DISTRIBORG BELGIUM NV, cédée le 1^{er} octobre 2005 à une autre société du groupe Wessanen.

NOTE 2 – FRAIS DE PERSONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Frais de personnel	23 737	25 035
Total	23 737	25 035

Les frais de personnel sont constitués des salaires, charges sociales afférentes, de la charge de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise (pour les filiales françaises), des avantages post-emplois (charges liées aux engagements retraites), des charges liées aux litiges sociaux.

NOTE 3 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements inclus dans les charges opérationnelles concernent les actifs suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Logiciels et autres	68	89
Constructions	453	430
Installations techniques, Matériels et Outillages	52	63
Autres immobilisations corporelles	240	372
Total	813	954

NOTE 4 – AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

1) Autres Produits

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements de retraite	0	28
Résultat de cessions d'immobilisations	627	0
Résultat de cession de filiales	0	968
Litiges (commerciaux, fiscaux , sociaux)	0	1 262
Autres	98	0
Total	725	2 258

En 2005, le résultat de cession de filiales concerne la cession de la filiale DISTRIBORG BELGIUM NV.

2) Autres Charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Réorganisations	-1 207	-2 483
Engagements de retraite	-61	0
Résultat de cessions d'immobilisations	627	0
Litiges (commerciaux, sociaux)	-375	0
Autres	98	0
Total	1 643	2 577

NOTE 5 - IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Impôt exigible*	8 075	6 730
Impôt différé	-716	342
Total	7 359	7 072

*L'impôt exigible correspond aux montants dus aux Administrations fiscales, suivant les taux et règles en vigueur dans les différents pays.

La Société DISTRIBORG GROUPE a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses filiales françaises détenues à plus de 95 %.

	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006
	En milliers d'euros	en milliers d'euros	En taux	en taux
Impôt théorique	7 046	7 196	33,83%	33,33%
Contribution additionnelle et IFA	- 92	376	- 0,44%	1,74%
Charges non déductibles/produits non-imposables	520	490	2,50%	2,27%
Crédits d'impôts	- 42	-42	- 0,20%	-0,19%
Déficits non reconnus	- 360	-661	-1,73%	-3,06%
Impôt réel	7 072	7 359	33,96%	34,09%

Evolution des postes de Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Au 1er janvier 2005	Charge	Situation nette et autres	Règlements	Au 31 décembre 2005
Impôts courants					
Actif	-				
Passif	- 296				- 632
	- 296	- 6 730	-	6 394	- 632
Impôts différés					
Actif	1 471				1 077
Passif	- 279				- 227
	1 192	- 342	0	0	850

Evolution des postes de Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Au 1er janvier 2006	Charge	Situation nette et autres	Règlements	Au 31 décembre 2006
Impôts courants					
Actif	-				
Passif	-632				-1 132
	-632	-8 074	-	7 574	-1 132
Impôts différés					
Actif	1 077				1 682
Passif	-227				-116
	850	716	0	0	1 566

NOTE 6 – RESULTAT PAR ACTION

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Nombre d'actions à la clôture	1 609 609	1 609 609
Nombre moyen d'actions en circulation	1 609 609	1 609 609
Effet dilutif des options d'achats	0	0
Nombre moyen d'actions après dilution	1 609 609	1 609 609

NOTE 7 – GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des valeurs nettes comptables s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Goodwill</i>	<i>Marques</i>	<i>Logiciels et autres</i>	<i>Total</i>
Valeur brute				
A l'ouverture de l'exercice 2005	17 881	9 147	3 399	30 427
Acquisitions / Augmentations	-	-	91	91
Sorties	-	-	-154	-154
Variation de périmètre et autres	-339	-	-59	-398
Change	-	-	-	0
Au 31 décembre 2005	17 542	9 147	3 277	29 966
Amortissements				
A l'ouverture de l'exercice	N/A	N/A	3 060	3 060
Dotations	N/A	N/A	89	89
Sorties	N/A	N/A	-148	-148
Variation de périmètre et autres	N/A	N/A	-59	-59
Change	N/A	N/A	-	0
Au 31 décembre 2005	0	0	2 942	2 942
Valeur nette au 31 décembre 2005	17 542	9 147	335	27 024

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Goodwill</i>	<i>Marques</i>	<i>Logiciels et autres</i>	<i>Total</i>
Valeur brute				
A l'ouverture de l'exercice 2006	17 542	9 147	3 277	29 966
Acquisitions / Augmentations	-	-	32	32
Sorties	-	-	-	0
Perte de valeur	-503	-	-	-503
Variation de périmètre et autres	-	-	-	0
Change	-	-	-	0
Au 31 décembre 2006	17 040	9 147	3 309	29 495
Amortissements				
A l'ouverture de l'exercice	N/A	N/A	2 942	2 942
Dotations	N/A	N/A	68	68
Sorties	N/A	N/A	-	0
Variation de périmètre et autres	N/A	N/A	-	0
Change	N/A	N/A	-	0
Au 31 décembre 2006	0	0	3 010	3 010
Valeur nette au 31 décembre 2006	17 040	9 147	299	26 485

Goodwill : les principaux goodwill constatés au bilan concernent les sociétés G. SOREAU SA pour 4 899 k.€ (en 1989), DISTRIBORG France pour 2 652 k.€ (en 1999), SODI SA pour 1 446 k.€ (en 1989), R. BONNETERRE SA pour 2 702 k.€ (en 1994), DISTRIFRANCE pour 903 k.€ (en 1997), SFB-D-VIVIS pour 3 515 k.€ (en 1997), les autres figurant pour un montant individuel inférieur à 600 k.€ .

Marques : il s'agit de la marque GAYELORD HAUSER acquise le 1^{er} décembre 1999.

Comme indiqué dans la note 1.6, les immobilisations sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, pour les immobilisations n'ayant pas de durée d'utilité définie (goodwill et marques). Au sein du Groupe, les UGT sont définies en fonction du réseau de distribution (GMS / Détail), du pays et du mode de livraison des marchandises aux clients. Les cinq groupes d'actifs ainsi définis génèrent des flux de trésorerie largement indépendants des uns des autres.

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur d'utilité qui correspond à l'estimation actualisée des entrées et sorties de trésorerie futures générées par l'utilisation continue de l'actif de par sa sortie finale. Les hypothèses suivantes sont retenues pour la détermination de la valeur d'utilité :

- taux d'inflation : 1% ;
- taux de croissance : 5% sur les 5 premières années puis 0% à compter de 2011 ;
- taux d'actualisation : 9.4% ;
- flux de trésorerie : budgets des flux nets de trésorerie sur 5 ans extrapolés sur 10 années supplémentaires

En 2006, une dépréciation d'actif a été constaté sur l'UGT GMS Italie. La perte de valeur de 503 K€ a été imputée sur le goodwill de cet UGT. Cette perte de valeur est comprise dans le résultat opérationnel.

La valeur comptable des goodwill et des immobilisations incorporelles allouée à chaque UGT est la suivante :

Au 31 décembre 2005

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Goodwill</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>
Unités Génératrices de Trésorerie:		
GMS France	13 415	9 197
GMS Italie	502	-
Détail France Livraison Epicerie sèche	-	-
Détail France Livraison Epicerie sèche et produits frais	3 098	52
Détail France Cash & Carry	527	233
Total	17 542	9 482

Au 31 décembre 2006 :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Goodwill</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>
Unités Génératrices de Trésorerie:		
GMS France	13 415	9 179
GMS Italie	-	-
Détail France Livraison Epicerie sèche	-	-
Détail France Livraison Epicerie sèche et produits frais	3 098	48
Détail France Cash & Carry	526	219
Total	17 040	9 446

NOTE 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des valeurs nettes comptables s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2005

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Installations techniques, matériel et outillages</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Valeur brute				
A l'ouverture de l'exercice	9 691	3 508	4 364	17 563
Acquisitions / Augmentations	787	89	144	1 020
Sorties	-33	-199	-1 000	-1 232
Variation de périmètre et autres	-	-93	-283	-376
Transfert de poste à poste	-282	-	-	-282
Change	-	-	-	0
Au 31 décembre 2005	10 163	3 305	3 225	16 693
Amortissements				
A l'ouverture de l'exercice	6 664	3 275	3 569	13 508
Dotations	471	64	372	907
Sorties	-150	-199	-975	-1 324
Variation de périmètre et autres	-	-90	-283	-373
Transfert de poste à poste	-129	-	-	-129
Change	-	-	-	0
Au 31 décembre 2005	6 856	3 050	2 683	12 589
Valeur nette au 31 décembre 2005	3 307	255	542	4 104

Au 31 décembre 2006 :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Installations techniques, matériel et outillages</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Valeur brute				
A l'ouverture de l'exercice	10 163	3 305	3 225	16 693
Acquisitions / Augmentations	88	193	250	531
Sorties	-1 824	-138	-91	-2 053
Variation de périmètre et autres	-	-	-	0
Transfert de poste à poste	-	-	-	0
Change	-	-	-	0
Au 31 décembre 2006	8 427	3 360	3 384	15 171
Amortissements				
A l'ouverture de l'exercice	6 856	3 050	2 683	12 589
Dotations	453	52	240	745
Sorties	-1 563	-124	-91	-1 778
Variation de périmètre et autres	-	-	-	0
Transfert de poste à poste	-	-	-	0
Change	-	-	-	0
Au 31 décembre 2006	5 746	2 978	2 832	11 556
Valeur nette au 31 décembre 2006	2 681	382	552	3 615

Les immobilisations corporelles acquises en location financement sont comprises dans ce tableau : il s'agit du siège social de St Genis Laval - 69, ainsi que du matériel informatique. La valeur nette comptable de ces immobilisations à la date de clôture est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31 décembre 2006</i>
Terrains et constructions	889
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique)	0
Total	889

Il n'y a plus de redevances de loyers à payer.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Titres de participations</i>	<i>Prêts et créances à long terme</i>	<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>Total</i>
Valeur brute				
A l'ouverture de l'exercice	25	2 203	145	2 373
Acquisitions / Augmentations	-	-	-	0
Sorties	-	-	-78	-78
Variation de périmètre et autres	-	-	-	0
Change	-	-	-	0
Au 31 décembre 2006	25	2 203	67	2 295
Provisions				
A l'ouverture de l'exercice	0	2 203	70	2 273
Dotations	-	-	-	0
Sorties	-	-	-70	-70
Variation de périmètre et autres	-	-	-	0
Change	-	-	-	0
Au 31 décembre 2006	0	2 203	0	2 203
Valeur nette au 31 décembre 2006	25	0	67	92

NOTE 10 – STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	21	-	21	14	-	14
Marchandises	17 189	-423	16 766	16 897	-627	16 270
Total	17 210	-423	16 787	16 911	-627	16 284

Le détail de l'évolution du poste est donné en note 19.

NOTE 11 – CREANCES CLIENTS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Clients et effets en portefeuille	52 484	52 221
Provisions pour perte de valeur	-923	-1 277
Total	51 561	50 944

Le détail de l'évolution du poste est donné en note 19.

NOTE 12 – AUTRES DEBITEURS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Etats et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	7 872	8 966
Personnel	23	65
Fournisseurs débiteurs	2 476	1 378
Charges constatées d'avance	535	918
Débiteurs divers	130	63
Total	11 036	11 390

NOTE 13 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS TRESORERIE

Compte tenu de la convention de trésorerie Groupe, la trésorerie comprend essentiellement les liquidités en comptes courants bancaires.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Equivalent de Trésorerie	617	0
Comptes courants bancaires et caisses	61 652	50 237
Total	62 269	50 237

Le groupe est engagé pour les montants suivants, auprès d'établissements financiers :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Avals, cautions et garanties donnés	0	11
Total	0	11

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2006, le capital est fixé à 6 132 610 euros, divisé en 1 609 609 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 3.81 euros.

Il n'y a plus de plans d'achats d'actions en cours en 2006.

NOTE 15 - PROVISIONS NON COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Retraites et assimilées	59	108
Litiges	0	0
Total	59	108

Les engagements de retraite concernent les salariés des pays suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
France	59	103
Italie	0	5
Total	59	108

En France, les engagements de retraite correspondent aux indemnités de fin de carrière qui sont versés aux salariés au moment du départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite en France sont les suivantes :

	Année 2006	Année 2005
Taux d'actualisation	4,50%	4,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement attendu	4,25%	5,00%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%
Table de mortalité	TH00-02 / TF00-02	TV99/01
Age de départ à la retraite	60 ans	60 ans

Les hypothèses de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du groupe.

Le fonds externalisé est principalement alloué à des obligations.

La fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif du régime est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

La réconciliation des postes de bilan est la suivante :

Réconciliation des postes de Bilan	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Valeur actuelle des prestations pour services rendus	-831	-878
Juste valeur des actifs financiers	505	347
Surplus ou (déficit)	-326	-531
Gains (pertes) non comptabilisés	267	428
(Provisions) / actifs nets reconnus au Bilan	-59	-103

<i>en milliers d'euros</i>	Evolution sur 2006	Evolution sur 2005
Provision nette à l'ouverture de l'exercice	-103	-134
Droits supplémentaires acquis	-61	-55
Actualisation	-37	-23
Amortissement des écarts actuariels	-23	-2
Rendement attendu des fonds	10	16
Charge de la période	-111	-64
Versements aux bénéficiaires hors fonds	5	0
Contributions employeurs au fonds	150	12
Variation de périmètre et autres	-	83
Change	-	-
Provision nette au 31 décembre 2005	-59	-103

Détail des gains (pertes) non comptabilisés

<i>En milliers d'euros</i>	Année 2006	Année 2005
Gains (Pertes) non comptabilisés	- 430	- 83
Amortissements de l'année	23	2
Gains (pertes actuarielles)	140	-363
Gains (pertes sur l'actif)	- 1	- 5
Autres (fermeture de sites)	0	17
Gain (perte latente) au 31 décembre	- 268	- 428

NOTE 16 - PROVISIONS COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Litiges	674	438
Restructurations	412	826
Autres	1	0
Total	1 087	1 264

La nature des litiges est soit sociale ou commerciale.

Evolution des provisions courantes :

<i>en milliers d'euros</i>	Litiges	Restructurations	Autres	Total
A l'ouverture de l'exercice	438	826	0	1 264
Dotations	550	186	1	737
Utilisations	-200	-600	-	-800
Reprises de provisions	-114	-	-	-114
Variation de périmètre	-	-	-	0
Change	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2006	674	412	1	1 087

NOTE 17 – OBLIGATIONS AU TITRE DE LOCATION FINANCEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur bilan au 31 décembre 2006		Valeur bilan au 31 décembre 2005	
	Coût amorti ou juste valeur		Coût amorti ou juste valeur	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts sur locations financement	-	-	28	141
Autres financements	-	-	-	-
Total	0	0	28	141

Les passifs financiers courants correspondent à la partie inférieure à 1 an des obligations au titre de location financement.

NOTE 18 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dettes fournisseurs	31 706	33 041
Etats et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	3 356	3 276
Personnel	7 293	6 805
Clients créditeurs	18 570	19 743
Produits constatés d'avance	278	320
Créditeurs divers	54	79
Total	61 257	63 264

NOTE 19 – NOTES ANNEXES AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Détail des flux liés à l'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
(Augmentation) / Diminution des stocks	-503	-21
(Augmentation) / Diminution des clients	-617	4 758
Augmentation / (Diminution) des fournisseurs	-1 335	2 353
Variation des impôts (hors impôts différés)	500	336
Autres variations	-319	-4 418
Total	-2 274	3 008

Détail de la variation des postes de Bilan :

<i>en milliers d'euros</i>	Au 1er janvier 2006	Flux d'exploitation	Changement de périmètre	Ecart de conversion	Réévaluation	Au 31 décembre 2006
Stocks	-16 284	-503	-	-	-	-16 787
Clients	-50 944	-617	-	-	-	-51 561
Fournisseurs	33 041	-1 335	-	-	-	31 706
Impôts courants	632	500	-	-	-	1 132
Autres	18 833	-319	-	-	-	18 514
	-14 722	-2 274	0	-	0	-16 996

NOTE 20 – ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Il n'y a plus d'actifs comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2006. Ceux présents au 31 décembre 2005 (bâtiment de la SCI Rapha Gui) ont été cédés au cours de l'exercice 2006.

NOTE 21 – PASSIFS EVENTUELS

Le groupe ne présente pas de passif éventuel au 31 décembre 2006.

Les sociétés du groupe font l'objet périodiquement de contrôles fiscaux. Les provisions nécessaires sont constituées pour les dettes d'impôts estimées qui pourraient en résulter.

NOTE 22 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont la maison mère du groupe, Wessanen, ainsi que ses autres filiales, les administrateurs et dirigeants. Ce sont en majorité des sociétés industrielles et commerciales qui ont pour objet de fabriquer et distribuer des produits diététiques, naturels, biologiques et des spécialités alimentaires.

Les transactions vis-à-vis des parties liées sont les suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Ventes de marchandises	932	660
Achats de marchandises	2 116	4 352
Créances d'exploitation	255	114
Dettes d'exploitation	-707	-681

Information sur les rémunérations des administrateurs et dirigeants perçue au cours de l'exercice 2006:

Monsieur Jean Marc PROT, Président du Conseil d'administration du 1er janvier au 12 avril 2006, a perçu les éléments de rémunération suivants :

- Rémunération brute annuelle : 125 915 €
- Prime d'incitation variable : 63 130 €
- Prime correspondante aux montants dus au titre de l'Intéressement et de Participation: 13 474 €
- Avantage en nature : 1 595 €

Soit un montant total pour l'année 2006 de 202 115 Euros.

Monsieur Christophe BARNOUIN, Président du Conseil d'administration du 30 mai au 31 décembre 2006, a perçu les éléments de rémunération suivants :

- Rémunération brute annuelle : 101 004 €
- Avantage en nature : 2 650 €

Soit un montant total pour l'année 2006 de 103 654 Euros.

NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE

La société Distriborg Italia, dont l'activité commerciale a cessé mi-2005, a été mise en liquidation début 2007.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DISTRIBORG GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de dépréciations des actifs tel que décrit en note « Principes comptables » de l'annexe.

Nous travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 8 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Pour KPMG Audit
Département de KPMG SA

Doug MACLEAN
Associé

Pour SAS ORIAL

J. BACHELET
Associé

Les comptes de la société Distriborg Groupe ne donne qu'une information partielle de la situation financière dans la mesure où les comptes annuels sont présentés sous un format résumé. Les comptes annuels auxquels réfère le rapport général des commissaires aux comptes ne sont pas intégralement présentés dans ce document, et sont disponibles sur simple demande auprès de la société.

COMPTES DE RESULTAT

En K€	Notes	31/12/2006	31/12/2005
PRODUITS D'EXPLOITATION (a)	1	7 586	8 106
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 896	-143
RESULTAT FINANCIER		15 004	-3 526
composé de :			
- Dividendes perçus		13 778	12 852
- Intérêts perçus des créances de Participation		0	0
- Rémunération de la trésorerie des filiales		1 457	-1 760
- Reprise et provision pour dépréciation des titres		-79	-14 491
- Autres produits et charges financières (emprunts/concours bancaires)		-152	-127
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-2 136	-119
composé de :			
- Abandons de compte-courant			
- Plus ou moins value sur opérations en capital	2	-1 732	-487
- Moins-value de cession sur les titres			
- Dotations aux provisions		-192	-19
- Divers		-212	387
IMPOT SUR LES BENEFICES	3	-107	130
RESULTAT DE L'EXERCICE		10 865	-3 658

(a) Dont :

31/12/06: Chiffres d'Affaires en France 4 894 K€

31/12/05 : Chiffres d'Affaires en France 4 736 K€ et Chiffres d'Affaires hors France 65 K€

31/12/04 : Chiffres d'Affaires en France 2 369 K€ et Chiffres d'Affaires hors France 265 K€

BILAN

ACTIF En K€	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	4	11 737	9 162
Immobilisations corporelles	4	1 034	1 110
Immobilisations financières	4	26 800	28 706
Créances	5	57 435	56 489
Disponibilités	6	617	28
TOTAL		97 623	95 495

PASSIF En K€	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Capitaux propres	7	85 907	75 042
Provisions pour risques et charges	8	175	184
Dettes financières	9	8 466	16 297
Autres dettes	10	3 075	3 972
TOTAL		97 623	95 495

PRINCIPES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de la Société DISTRIBORG GROUPE SA, sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

Les nouvelles règles sur les actifs (CRC 2002.-10, CRC 2004-06) sont appliquées aux exercices à compter du 1^{er} janvier 2005. Ce changement de méthode comptable (traitement rétrospectif) n'a pas eu d'impact sur les comptes.

Une démarche d'identification des indices de dépréciation a été mise en œuvre. Celle-ci n'a donné lieu à aucun mouvement comptable sur l'exercice 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles
Sont imputés dans cette rubrique :
 - ↳ les frais de marques.
 - ↳ les logiciels qui sont amortis sur 12 mois en linéaire.

- Amortissements sur immobilisations corporelles : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue

↳ agencements, constructions	15 années
↳ installations techniques	10 années
↳ matériel et outillage	10 années
↳ matériel de transport	7 années
↳ matériel de bureau	10 années
↳ mobilier de bureau	10 années
↳ matériel informatique	3 années

- Participations
Les titres de participations sont évalués à leur coût historique d'acquisition.
Une provision est éventuellement constituée lorsque la valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité est inférieure à la valeur d'inscription au bilan.

- Marques
Les marques acquises et inscrites au bilan font l'objet de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la valeur d'inventaire étant déterminée à partir de critères dépendant notamment du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel intégrant des données prévisionnelles.

- Opérations en devises
Les dettes et créances en devises sont converties au taux de clôture sans compensation ; la différence par rapport au taux des opérations est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risques et charges est constituée en cas d'écart de conversion actif.

- Retraites
Les charges de retraite sont calculées selon la méthode prospective, tenant compte de la Convention Collective des Entrepôts d'Alimentation, de l'âge de départ à la retraite, de la mortalité, de l'ancienneté, de la rotation du personnel, de l'inflation, de l'actualisation au taux de 3 %. Les cotisations sont versées annuellement dans le cadre d'un contrat avec l'APICIL-ARCIL.

- Placements de trésorerie
En cas de trésorerie excédentaire au niveau du Groupe, DISTRIBORG GROUPE a recours à des placements sous forme de SICAV. Les moins-values latentes donnent lieu à provision. Les plus-values latentes ne sont pas constatées comptablement.

- Clients
Les modalités d'application de la provision pour créances douteuses s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2002, sur une base échue à plus de 60 jours avec des taux progressifs allant de 3% à 100%.

■ Impôts sur les bénéfices

Le compte de résultat enregistre sous cette rubrique l'impôt courant de la société. La charge d'impôts de la société tient compte des règles d'intégration fiscale convenue avec les filiales DISTRIBORG France, SOREAU, KALISTERRA, BIO DISTRIFRAIS, BRUGIER-SILLON, BONNETERRE et CHANTENAT. La convention d'intégration fiscale est fondée sur le principe suivant :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en absence d'intégration fiscale, chaque société bénéficiaire calcule son résultat fiscal propre après imputation de ses déficits antérieurs.
- les économies d'impôts réalisées par le groupe à raison des déficits des filiales intégrées, constituent un gain immédiat pour la société mère.
- les économies d'impôts non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts des sociétés intégrées déficitaires) sont conservées chez la société mère où elles sont constatées en produits ou en charges.

■ Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-.06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 - PRODUITS D'EXPLOITATION

La Société-mère DISTRIBORG GROUPE joue le rôle de société animatrice du Groupe, définissant ses orientations stratégiques, ses choix politiques et assurant la coordination des différentes filiales.

Les produits d'exploitation sont constitués des prestations de services effectuées par la Société DISTRIBORG GROUPE auprès de ses filiales, et des redevances de licence de marques propres commercialisées par les filiales du Groupe. Ces prestations d'assistance sont de natures commerciale, marketing, administrative, logistique et juridique.

NOTE 2 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

CHARGES EXCEPTIONNELLES en K€

VNC sur cession des titres DISTRIBORG ESPAGNE....	1 681
VNC sur cession des titres RAPHA GUI.....	147
VNC sur cession du compte courant DBE.....	341
Pénalités fiscales	3
Charges sur restructuration	68
Provision sur litige	79
Provision sur primes exceptionnelles	113

TOTAL 2 432

PRODUITS EXCEPTIONNELS en K€

Cession des titres DISTRIBORG ESPAGNE	13
Cession des titres RAPHA GUI	82
Remboursement sur litige.....	40
Reprise sur provision restructuration	29
Reprise sur provision sur primes exceptionnelles	113
Reprise sur provision impôt	19

TOTAL 296

Les sociétés DISTRIBORG Espagne et RAPHA GUI ont été liquidées.

NOTE 3 - IMPOT

Le régime de l'intégration fiscale conduit la Société DISTRIBORG GROUPE à payer, au titre de l'impôt sur les sociétés, la somme de 88 K€ en 2006

NOTE 4 – ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques, amortis sur 12 mois, et des marques de Diététique Adulte acquises auprès de BLEDINA le 1^{er} décembre 1999, dont GAYELORD HAUSER (9 147 k.€).

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes en K€	Au 01/01/06	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/06
Autres Immo. incorporelles	9 322	2 598	10	11 910
TOTAL IMMO.INCORPORELLES	9 322	2 598	10	11 910
Installations générales, agencements	1 644	88		1 732
Installations techniques mat. et outillages	1			1
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	36	2		38
TOTAL IMMO.CORPORELLES	1 681	90		1 771
Participations	45 059		1 827	43 232
Créances sur participations				
Autres immob.financières	2 146*			2 146*
TOTAL	58 208	2 688	1 837	59 059

* dont 2 135 K€ relatifs à une avance en compte courant portant intérêts jusqu'à fin 2004.

Amort. et Prov.en K€	Au 01/01/06	Dotations	Reprises	Au 31/12/06
Autres Immo. incorporelles	160	12		172
TOTAL IMMO.INCORPORELLES	160	12		172
Installations générales, agencements	541	164		705
Installations techniques mat. et outillages	1			1
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau et informatique	30	2		32
TOTAL IMMO.CORPORELLES	572	166		738
Prov.sur participations	16 371	1 760	1 681	16 450
Autres immo.financières	2 128			2 128
TOTAL	19 231	1 938	1 681	19 488

En application des règles et méthodes comptables, une provision pour dépréciation des titres de la société SOREAU (1 760 K€) a été constituée.

NOTE 5 - CREANCES

CREANCES/IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Total 2006	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Participations	43 232		43 232
Créances sur participations			
Autres immob.financières	2 146	2 128	18
TOTAL	45 378	2 128	43 250

En K€	2006	2005
Clients	649	2 609
Autres créances (1)	777	1 379
Charges constatées d'avance (2)	15	68
Charges à répartir (3)		
Comptes-courants des filiales (4)	55 994	52 434
TOTAL	57 435	56 490

(1) Les autres créances sont constituées essentiellement d'impôt sur les sociétés (629K.€), de TVA (78 K.€) .

(2) Les charges constatées d'avance ne contiennent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

(3) Néant

(4) dont 55 994 K€ Wessanen France holding

CREANCES	Total 2006	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Clients	649	649	
Autres créances (1)	777	777	
Charges constatées d'avance (2)	15	15	
Charges à répartir (3)			
Comptes-courants des filiales (4)	55 994	482	55 512
TOTAL	57 435	1 923	55 512

NOTE 6- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

V.M.P	Au 01/01/06	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/06
En Nombre	0	12 865	12 700	165
En K€	0	71 564	70 947	617

NOTE 7 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	2006
Capitaux propres en début d'exercice	75 042
Affectation du résultat ex.précédent	3 658
Réserve légale	
Report à nouveau	-3 658
Augmentation du capital	
Primes	
Dividendes versés aux actionnaires	
Résultat de l'exercice	10 865
Capitaux propres en fin d'exercice	85 907

CAPITAL SOCIAL, EN ACTIONS

	Nombre	Valeur nominale	Total en €
Titres en début d'exercice	1 609 609	3.81 €	6 132 610
Titres émis (participation des salariés)	0	3.81 €	
Levées d'option de souscriptions	0	3.81 €	
Titres en fin d'exercice	1 609 609	3.81 €	6 132 610

70.10% des titres DISTRIBORG GROUPE sont détenus par la société WESSANEN France.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au 01/01/06	Dotations	Reprises (prov utilisée)	Reprises (prov non utilisée)	Au 31/12/06
Provisions pour pensions	0				0
Provisions pour litiges	0				0
Autres provisions pour risques et charges	184	201	210		175
TOTAL en K€	184	201	210		175

La dotation est relative principalement à un reclassement de primes exceptionnelles pour 113 K€, à des litiges de DISTRIBORG BELGIUM pour 79 K€.

La reprise de provision est relative principalement à un reclassement de primes exceptionnelles de 113 K€, à des frais de restructuration pour 29 K€, à des frais de cotisations pour 49 K€.

NOTE 9 - DETTES FINANCIERES

En K€	2006	2005
Emprunts		
Concours bancaires	5 852	14 264
Participation des salariés	2 614	2 033
Dettes rattachées à des Participations		
TOTAL	8 466	16 297

En K€	Montant brut	à un an au +	à + un an et – 5 ans	à + 5 ans
Emprunt				
Concours bancaires	5 852	5 852		
Participations des salariés	2 614	338	2 276	
Dettes rattachées à des Participations				
Total	8 466	6 190	2 276	

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN

Concours bancaires	3
Intérêts courus/participation	148

NOTE 10 - AUTRES DETTES

En K€	2006	2005
Fournisseurs	672	983
Dettes fiscales et sociales	2 276	2 017
Comptes-courants des filiales	94	937
Autres dettes	33	34
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL	3 075	3 971

En K€	Montant brut	à un an au +	à + un an et – 5 ans	à + 5 ans
Fournisseurs	672	672		
Dettes fiscales et sociales	2 276	2 276		
Comptes-courants des filiales	94	94		
Autres dettes	33	33		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	3 075	3 075		

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN

Fournisseurs	370
Dettes fiscales et sociales	841
Autres dettes	1

NOTE 11 –ETAT DES CREANCES ET DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

En K€ en 2006	Entreprises liées
Participations	43 232
Provisions pour dépréciation des titres	-16 450
Créances rattachées à des participations	0
Créances clients et comptes rattachés	644
Autres créances	56 622
Emprunts et dettes financières diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7
Autres Dettes	95
Charges financières	2 005
Produits financiers	17 153

En application des règles et méthodes comptables a été constituée :

- En 1998, une provision pour dépréciation des titres de la société BREWHURST (954 K€) et de la société DISTRIBORG BELGIUM (280 K€),
- En 2000, une provision pour dépréciation des titres de la société BREWHURST (2516 K€), de la société DISTRIBORG BELGIUM (1944K€), de la société BIO DISTRIFRAIS (496 K€), de la société HAGOR (211 K€) et de la société SOREAU (2175 K€),
- En 2001, une provision pour dépréciation des titres de la société BREWHURST (2277K€), de la société DISTRIBORG BELGIUM (3K€), de la société DISTRIBORG Espagne (598 K€) ,de la société HAGOR (1606 K€),
- En 2001, une reprise pour dépréciation des titres de la société BIO DISTRIFRAIS (54K€) et de la société SOREAU (2175 K€).
- En 2002, une provision pour dépréciation des titres de la société HAGOR (2036K€), de la société DISTRIBORG ESPANA (380K€),
- En 2002, une reprise pour dépréciation des titres de la société DISTRIBORG BELGIUM (2062 K€), de la société BIO DISTRIFRAIS (43 K€), de la société BREWHURST (5747K€).
- En 2003, une provision pour dépréciation des titres de la société DISTRIBORG ESPANA (251 K€),
- En 2003, une reprise pour dépréciation des titres de la société DISTRIBORG BELGIUM (74 K€), de la société BIO DISTRIFRAIS (398 K€).
- En 2004, une provision pour dépréciation des titres de la société DISTRIBORG ESPANA (452 K€), et de la société DISTRIBORG BELGIUM (107 K€).
- En 2004, une reprise pour dépréciation des titres de la société HAGOR (3852 K€).
- En 2005, une provision pour dépréciation des titres de la société DISTRIBORG ITALIA (2 061 K€), et de la société SOREAU (12 629 K€).
- En 2005, une reprise pour dépréciation des titres de la société DISTRIBORG BELGIUM (198 K€).
- En 2006, une reprise pour dépréciation des titres de la société DISTRIBORG ESPAGNE (1 681 K€).
- En 2006, une provision pour dépréciation des titres de la société SOREAU (1 760K€).

NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations attribuées en 2006 aux personnes composant le Comité de direction de la Société DISTRIBORG GROUPE présents au 31/12/06 sont de 474 K€.

Effectif personnel salarié au 31 décembre

	2006	2005	2004	2003	2002
Cadres	36	38	33	35	35
Agent de maîtrise	5	3		1	
Employés	23	21	12	11	10
Total	64	62	45	47	45

Dettes garanties par des sûretés réelles :

↳ Néant

Engagements reçus

↳ Néant

Engagements donnés

- ↳ Cautions données en faveur des filiales françaises néant
- ↳ Cautions données en faveur des filiales étrangères néant
- ↳ Le nombre d'heures de formation acquis par les salariés dans le cadre du DIF s'élève à 2 385.

Identité de la Société-mère consolidant les comptes de la société

DISTRIBORG GROUPE consolide les sociétés contrôlées exclusivement ou conjointement ou pour lesquelles elle exerce une influence notable.

Ces comptes consolidés sont ensuite intégrés dans ceux de WESSANEN France HOLDING.

Abandons de créances accompagnés d'une clause de retour à meilleure fortune :

↳ Néant

RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

FILIALES FRANCAISES							
En K€	DISTRIBORG FRANCE SAS	G. SOREAU SAS	KALISTERRA SAS	CHANTENAT SARL	BIO DISTRIFRAIS SAS	BRUGIER-SILLON SAS	R. BONNETERRE SAS
Capital	8 443	618	1 581	19	659	370	300
Capitaux propres autres que le capital avant résultat 2006	1 624	1 640	198	563	403	1 187	2 502
Quote-part du capital détenu en pourcentage	99,99 %	99,98 %	99,99 %	100,00 %	99,99 %	99,87 %	99,97 %
Valeur comptable des titres détenus :							
- brute	12 707	18 282	1 581	1 085	2 594	169	4 754
- nette	12 707	3 892	1 581	1 085	2 594	169	4 754
Prêts et avances consentis par la Société-mère et non remboursés	214	252				73	90
Montant des cautions et avals donnés par la Société-mère					11		
CA HT de l'exercice 2006	127 931	319	31 490	6 203	10 048	-1	39 557
Résultat net du dernier exercice clos le 31/12/2006	11 809	818	878	261	225	742	954
Dividendes encaissés par la Société-mère au cours de l'exercice	10 864	1 039	1 047	69		218	364

FILIALES ETRANGERES	
En K€	DISTRIBORG ITALIA SPA
Capital	713
Capitaux propres autres que le capital avant résultat 2006	410
Quote-part du capital détenu en pourcentage	100 %
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute	2 061
- nette	0
Prêts et avances consenties par la Société-mère et non remboursés	
Montant des cautions et avals donnés par la Société-mère	
CA HT de l'exercice 2006	233
Résultat net du dernier exercice clos le 31/12/2006	2 327
Dividendes encaissés par la Société-mère au cours de l'exercice	69

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225 – 40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - AVEC LA SOCIETE WESSANEN FRANCE HOLDING SAS

Administrateurs concernés : Messieurs Gert GARNAAT et Niels ONKENHOUT

Nature et objet : Avenant au contrat de prêt avec la société WESSANEN France HOLDING.

Modalités : Avenant qui prévoit de porter le montant maximum du prêt à 60 000 000 euros à compter du 1er janvier 2006 et ce, jusqu'au 31 décembre 2006. Le montant du solde se monte à 55 993 927.83 euros au 31 décembre 2006.

2 – AVEC LA SOCIETE DISTRIBORG ITALIA SPA

Administrateurs concernés : Niels ONKENOUT & Elisabeth CASEAU

Nature et objet : Contrat de cession de marques : Nutriday, Eliminaria, Vivis Dietetique, Serenity, Efficance Ventre Piatto, Aquasnella, Agricoltura Bio Biologica, Efficance Aquacell, Drenaslim, Efficance Top Mode, Aquade Pura, Ogni Mattina, Cereali et Yogori par DISTRIBORG Italia SPA à votre société.

Modalités : Acquisition des marques auprès de DISTRIBORG Italia SPA.
Le coût d'acquisition s'élève à 2 583 400 €.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - AVEC LA SAS DISTRIBORG France

1.1 Nature et objet : Conventions de licence de marques Equilibrance, Bjorg, Gayelord Hauser, Athlon, Bio Vivre, Yao, Tien Shan, Michellier, Ensaya, Croquero et Le Goût de l'Essentiel.

Modalités : Redevance de 0.6% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous les marques concédées. Les produits de l'exercice se sont élevés à 871 683 euros.

1.2 Nature et objet : Conventions de prestation de services pour les marques Délices des Flandres, Yunnan Tuocha, Vivis, Vendomine et Tuo Tea.

Modalités : Redevance de 0.6% du montant net du chiffre d'affaires annuel HT réalisé auprès des grandes et moyennes surfaces. Les produits de l'exercice se sont élevés à 89 891 euros.

1.3 Nature et objet : Convention d'assistance

Modalités : Redevance égale au montant cumulé des frais TTC exclusivement imputables aux filiales et afférents à une prestation spécifique réalisée par la holding. Ce montant est réparti et facturé par la holding uniquement entre les sociétés ayant bénéficié de ladite prestation et ce, au prorata du chiffre d'affaires annuel HT de chacune d'entre elles. Les produits de l'exercice se sont élevés à 1 674 791 euros.

1.4 Nature et objet : Convention d'omnium financier

Modalités : Rémunération des services de centralisation de trésorerie, fusion d'échelle d'intérêts, engagement sur signature. Les charges de l'exercice se sont élevées à 77 643 euros.

1.5 Nature et objet : Convention d'intégration fiscale.

Modalités : Les produits de l'exercice s'élèvent à 5 926 988 euros.

1.6 Nature et objet : Convention d'occupation précaire.

Modalités : Refacturation d'une quote-part du loyer et des charges des bâtiments. Les produits de l'exercice se sont élevés à 541 235 euros.

2 – AVEC LA SARL CHANTENAT

- 2.1 Nature et objet : Conventions de licence de marques Evernat, Reforme, Delaxa et Ephynea
Modalités : Redevance de 0.8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous les marques concédées. Les produits de l'exercice se sont élevés à 2 985 euros.
- 2.2 Nature et objet : Conventions de prestation de services pour la marque Tuo Cha
Modalités : Redevance de 0.8% sur le chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque pour laquelle votre société apporte son assistance. Les produits de l'exercice se sont élevés à 10 euros.
- 2.3 Nature et objet : Convention d'assistance
Modalités : Redevance égale au montant cumulé des frais TTC exclusivement imputables aux filiales et afférents à une prestation spécifique réalisée par la holding. Ce montant est réparti et facturé par la holding uniquement entre les sociétés ayant bénéficié de ladite prestation et ce, au prorata du chiffre d'affaires annuel HT de chacune d'entre elles. Les produits de l'exercice se sont élevés à 136 669 euros.
- 2.4 Nature et objet : Convention d'omnium financier
Modalités : Rémunération des services de centralisation de trésorerie, fusion d'échelle d'intérêts, engagement sur signature. Les charges de l'exercice se sont élevées à 7 182 euros.
- 2.5 Nature et objet : Convention d'intégration fiscale
Modalités : Les produits se sont élevés à 129 520 euros.

3 – AVEC LA SOCIETE BONNETERRE SAS

- 3.1 Nature et objet : Conventions de licence de marques Wakama, Delexa et Ephytem
Modalités : Redevance de 0.8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous les marques concédées. Les produits de l'exercice se sont élevés à 3 283 euros.
- 3.2 Nature et objet : Conventions de prestation de services pour les marques Yunnan, Tuo Cha et Bonneterre
Modalités : Redevance de 0.8% sur le chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque pour laquelle votre société apporte son assistance. Les produits de l'exercice se sont élevés à 214 023 euros.
- 3.3 Nature et objet : Convention d'assistance
Modalités : Redevance égale au montant cumulé des frais TTC exclusivement imputables aux filiales et afférents à une prestation spécifique réalisée par la holding. Ce montant est réparti et facturé par la holding uniquement entre les sociétés ayant bénéficié de ladite prestation et ce, au prorata du chiffre d'affaires annuel HT de chacune d'entre elles. Les produits de l'exercice se sont élevés à 491 248 euros.
- 3.4 Nature et objet : Convention d'omnium financier
Modalités : Rémunération des services de centralisation de trésorerie, fusion d'échelle d'intérêts, engagement sur signature. Les charges et/ou produits de l'exercice sont nuls.
- 3.5 Nature et objet : Convention d'intégration fiscale.
Modalités : Les produits de l'exercice s'élèvent à 481 351 euros.

4 – AVEC LA SOCIETE BRUGIER SILLON SAS

- 4.1 Nature et objet : Conventions de licence de marques Evernat, Reforme, Delaxa, Pléniday, Evanea, Wakama, Shangao et Ephynea.
Modalités : Redevance de 0.8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous les marques concédées. Cette convention n'a pas donné lieu à redevance sur l'exercice.
- 4.2 Nature et objet : Conventions de prestation de services pour la marque Yunnan Tuocha.
Modalités : Redevance de 0.8% sur le chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque pour laquelle votre société apporte son assistance. Cette convention n'a pas donné lieu à redevance sur l'exercice.
- 4.3 Nature et objet : Convention d'assistance
Modalités : Redevance égale au montant cumulé des frais TTC exclusivement imputables aux filiales et afférents à une prestation spécifique réalisée par la holding. Ce montant est réparti et facturé par la holding uniquement entre les sociétés ayant bénéficié de ladite prestation et ce, au prorata du chiffre d'affaires annuel hors taxes de chacune d'entre elles. Les produits de l'exercice sont nuls.
- 4.4 Nature et objet : Convention d'omnium financier
Modalités : Rémunération des services de centralisation de trésorerie, fusion d'échelle d'intérêts, engagement sur signature. Les charges de l'exercice se sont élevées à 39 497 euros.
- 4.5 Nature et objet : Convention d'intégration fiscale.
Modalités : Les produits de l'exercice s'élèvent à 150 914 euros.

5 - AVEC LA SOCIETE KALISTERRA SAS

- 5.1 Nature et objet : Conventions de licence de marques Evernat, Ephynea, Reforme, Pleniday, Themis, Florystelle, Bjorg, Gayelord Hauser et Equilibrance.
Modalités : Redevance de 0.8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous les marques concédées. Les produits de l'exercice se sont élevés à 80 520 euros.
- 5.2 Nature et objet : Conventions de prestation de services pour la marque Vivis, Tuo Cha et Tuo Tea.
Modalités : Redevance de 0.8% sur le chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque pour laquelle votre société apporte son assistance. Les produits de l'exercice se sont élevés à 2 781 euros.
- 5.3 Nature et objet : Convention d'assistance
Modalités : Redevance égale au montant cumulé des frais TTC exclusivement imputables aux filiales et afférents à une prestation spécifique réalisée par la holding. Ce montant est réparti et facturé par la holding uniquement entre les sociétés ayant bénéficié de ladite prestation et ce, au prorata du chiffre d'affaires annuel HT de chacune d'entre elles. Les produits de l'exercice se sont élevés à 695 420 euros.
- 5.4 Nature et objet : Convention d'omnium financier
Modalités : Rémunération des services de centralisation de trésorerie, fusion d'échelle d'intérêts, engagement sur signature. Les charges de l'exercice se sont élevées à 71 538 euros.
- 5.5 Nature et objet : Convention d'occupation précaire
Modalités : Refacturation d'une quote-part du loyer et des charges des bâtiments.

Les produits de l'exercice se sont élevés à 184 358 euros.
- 5.6 Nature et objet : Convention d'intégration fiscale.
Modalités : Les produits de l'exercice s'élèvent à 441 735 euros.

6 - AVEC LA SOCIETE BIO DISTRIFRAIS SAS

- 6.1 Nature et objet : Conventions de licence de marques Pleniday, Ephynea, Delexa et Evernat.
Modalités : Redevance de 0.8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous les marques concédées. Les produits de l'exercice se sont élevés à 14 509 euros.
- 6.2 Nature et objet : Conventions de prestation de services pour les marques Yunnan et Tuo Cha.
Modalités : Redevance de 0.8% sur le chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque pour laquelle votre société apporte son assistance. Les produits de l'exercice se sont élevés à 57 euros.
- 6.3 Nature et objet : Convention d'assistance
Modalités : Redevance égale au montant cumulé des frais TTC exclusivement imputables aux filiales et afférents à une prestation spécifique réalisée par la holding. Ce montant est réparti et facturé par la holding uniquement entre les sociétés ayant bénéficié de ladite prestation et ce, au prorata du chiffre d'affaires annuel HT de chacune d'entre elles. Les produits de l'exercice se sont élevés à 222 925 euros.
- 6.4 Nature et objet : Convention d'omnium financier
Modalités : Rémunération des services de centralisation de trésorerie, fusion d'échelle d'intérêts, engagement sur signature. Les charges de l'exercice se sont élevées à 20 378 euros.
- 6.5 Nature et objet : Convention d'intégration fiscale.
Modalités : Les produits de l'exercice s'élèvent à 16 250 euros.

7 - AVEC LA SOCIETE SOREAU SAS

7.1 Nature et objet : Conventions de licence de marques Croquero, Bio Vivre, Michellier et Tien Shan.

Modalités : Redevance de 0.8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous les marques concédées. Cette convention n'a pas donné lieu à redevance sur l'exercice.

7.2 Nature et objet : Conventions de prestation de services pour la marque Délices des Flandres.

Modalités : Redevance de 0.8% sur le chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque pour laquelle votre société apporte son assistance. Cette convention n'a pas donné lieu à redevance sur l'exercice.

7.3 Nature et objet : Convention d'assistance

Modalités : Redevance égale au montant cumulé des frais TTC exclusivement imputables aux filiales et afférents à une prestation spécifique réalisée par la holding. Ce montant est réparti et facturé par la holding uniquement entre les sociétés ayant bénéficié de ladite prestation et ce, au prorata du chiffre d'affaires annuel HT de chacune d'entre elles. Les produits de l'exercice sont nuls.

7.4 Nature et objet : Convention d'omnium financier

Modalités : Rémunération des services de centralisation de trésorerie, fusion d'échelle d'intérêts, engagement sur signature. Les charges de l'exercice se sont élevées à 66 434 euros.

7.5 Nature et objet : Convention d'intégration fiscale.

Modalités : Les produits de l'exercice s'élèvent à 447 766 euros.

8 - AVEC LA SCI RAPHA GUY

8.1 Nature et objet : Convention d'omnium financier

Modalités : Rémunération des services de centralisation de trésorerie, fusion d'échelle d'intérêts, engagement sur signature. Les charges de l'exercice se sont élevées à 246 euros.

8.2 Nature et objet : Convention d'intégration fiscale.

Modalités : Les charges et/ou les produits de l'exercice sont nuls.

9 - AVEC LA SOCIETE WESSANEN FRANCE HOLDING SAS

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société WESSANEN France Holding une convention de facilité de trésorerie.

Modalités : WESSANEN France Holding a accordé à votre société une avance de trésorerie d'un montant maximum de 10 000 000 euros pour une période de 5 ans jusqu'au 1er mars 2006. Les avances sont rémunérées au taux Euribor+0.5%. Cette avance n'ayant pas été utilisée en 2006, aucun intérêt n'a été constaté sur cet exercice.

10 - AVEC LA SOCIETE WESSANEN NETHERLAND BV

Nature et objet : Convention de prestation de services.

Modalités : Refacturation des services apportés par WESSANEN Netherland BV répartis en charges affectables et non affectables augmentées d'une marge de 6 %. Les charges de l'exercice s'élèvent à 1 538 000 euros.

Fait à Lyon, le 8 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Pour KPMG Audit
Département de KPMG SA

Doug MACLEAN
Associé

Pour SAS ORIAL

J. BACHELET
Associé

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2007

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, approuve ledit rapport sur la convention de licence de marques conclue avec la société Distriborg France.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, approuve ledit rapport sur la convention de cession de marque conclue avec la société Distriborg Italia.

Troisième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, approuve ledit rapport sur la convention de licence de marque conclue avec la société Kalisterra.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, approuve ledit rapport sur le contrat de prêt conclu avec la société Wessanen France Holding.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, et du rapport général des co-commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans les comptes susvisés et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du conseil d'administration et rapport de groupe du conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 23 768 € des dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code. L'impôt théorique correspondant à ces dépenses s'élève à 7 921,87 €.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux présidents et directeurs généraux successifs et aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au cours dudit exercice.

Sixième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport de groupe et des rapports des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans les comptes susvisés et résumées dans ces rapports.

Septième résolution. — L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit la somme de 10 865 100 € comme suit :

- constatant le bénéfice de l'exercice, soit 10 865 100 €
- et le report à nouveau antérieur, soit 19 027 493 €

Soit un bénéfice distribuable de 29 892 593 €

- affectation du bénéfice au compte report à nouveau.....10 865 100 €
- soit la somme de 29 892 593 €, au compte report à nouveau..... 29 892 593 €

Total égal au bénéfice distribuable de29 892 593 €

Compte tenu de cette affectation, l'assemblée générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à un montant de 85 907 116 €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Huitième résolution. — L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateur de Monsieur Niels Onkenhout et de la société Wessanen Europa NV arrivent à expiration ce jour, décide de renouveler leur mandat pour une période de six années devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale, constatant que les mandats de la société KPMG SA, co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-Marc Decléty, co-commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration ce jour, et approuvant la proposition du conseil d'administration, décide :

- de renouveler le mandat de la société KPMG SA, co-commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- de nommer Monsieur Gaël Dhalluin, domicilié 51, rue de Saint Cyr, CP 409, 69338 Lyon Cedex 09, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du conseil d'administration, décide de mettre en conformité les statuts sociaux avec les nouvelles dispositions applicables en vertu de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005, des décrets n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 et n°2007-431 du 25 mars 2007.
Les statuts sont modifiés comme suit :

Article 7 – Forme des actions

Le quatrième et le cinquième alinéas sont remplacés par les alinéas suivants :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droit de vote qu'elle possède. »

« Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus. »

« En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 17 – Assemblées d'actionnaires

Le septième alinéa est complété comme suit :

« Lorsque l'assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L.233-32 du code de commerce, ce délai est au moins de 6 jours sur première convocation et de 4 jours sur convocation suivante. »

Le neuvième et dixième alinéas sont remplacés par les alinéas suivants :

« Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur par l'intermédiaire habilité. »

« L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Onzième résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, vu l'article L 225-129-6 alinéa 2, délègue au conseil d'administration sa compétence en vue de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée et ce, dans la limite d'un montant nominal maximal de 183 978,31 €, par émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire.

L'assemblée générale décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre au profit du(es) fonds commun(s) de placement d'entreprise, à constituer dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise institué dans la société.

L'assemblée générale décide, en outre, que le prix de souscription des nouvelles actions ordinaires, qui conféreront les mêmes droits que les actions anciennes de même catégorie, déterminé dans les conditions de l'article L.443-5 du code du travail, sera fixé conformément aux règles légales applicables et que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par le(s) fonds commun(s) de placement d'entreprise susvisé(s).

L'assemblée générale délègue toute compétence au conseil d'administration pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, dans la limite du plafond fixé ci-dessus ;
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation de compétence, en conformité avec les prescriptions légales et statutaires et, notamment, fixer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et, généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Douzième résolution. — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.



Société Anonyme au capital de 6 132 610.29 €
Siège social : 217 chemin du Grand Revoyet
69230 Saint Genis Laval France
Tel : (33) 04.72.67.10.20 – Fax : (33) 04.72.67.10.67
RCS Lyon B 970 502 761